

N° 538

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 mai 2012

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2011,***

Par M. Éric DOLIGÉ,

Rapporteur,

Sénateur.

(1) Cette commission mentionnée à l'article 103 bis du Règlement est composée de : M. François Marc, président ; M. Gérard Miquel, vice-président ; M. Éric Doligé, rapporteur ; M. Jean Arthuis, Mme Marie-France Beaufils, MM. Joël Bourdin, Claude Domeizel, Yann Gaillard, Roland du Luart, Jean-Vincent Placé et Jean-Pierre Placade.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2011	9
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE DU SÉNAT	13
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14
1. <i>Les charges</i>	14
2. <i>Les produits</i>	17
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG	17
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	18
1. <i>Les charges</i>	18
2. <i>Les produits</i>	19
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	20
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21
1. <i>Les charges</i>	21
2. <i>Les produits</i>	22
DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT	23
TROISIÈME PARTIE : LE BILAN	25
I. L'ACTIF	25
II. LE PASSIF	26
QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES	28
I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES - ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL	28
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE - SÉNATEURS ET PERSONNEL	34
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME	34
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME	36

CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »	45
LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE	58
ANNEXE - CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS DU SÉNAT PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS- COMPTABLES	59

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, inscrite au premier alinéa de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et solennellement réaffirmée par deux décisions du Conseil constitutionnel¹, la vérification des comptes du Sénat est confiée à une commission parlementaire, qui rend publiques ses conclusions depuis l'exercice 2002.

Cette commission spéciale, instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat, est nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques. Elle compte actuellement onze membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

Au cours des derniers exercices, le Sénat a entrepris, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), de faire évoluer ses procédures de contrôle budgétaire et comptable en modernisant son référentiel comptable et en recourant à une entité tierce pour l'examen de ses comptes.

1.- La mise en œuvre d'un nouveau référentiel comptable et l'adoption d'un nouveau règlement budgétaire et comptable

Dans le cadre de la réserve n° 13 de son rapport portant sur la certification des comptes de l'État en 2006, la Cour des comptes avait observé que les écritures comptables des assemblées parlementaires s'inspiraient étroitement du plan comptable général mais qu'elles ne pouvaient être intégrées dans celles de l'État qu'à la condition de se rapprocher des principes comptables adoptés par ce dernier.

Plusieurs échanges avec la Cour ont conduit à l'élaboration d'une méthodologie permettant au Sénat de s'inscrire dans ce processus de certification, qui supposait tout à la fois une réforme comptable et un examen des comptes propre à garantir à la Cour une assurance raisonnable sur leur qualité et leur exhaustivité.

¹ Décisions n°s 2001-448 DC du 25 juillet 2001 et 2001-456 du 27 décembre 2001.

Le Sénat a choisi, comme l'Assemblée nationale, de faire appel au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, auquel une double mission a été confiée :

– assister le Sénat dans l'élaboration d'un nouveau référentiel comptable ;

– examiner les comptes du Sénat, en vue de donner à la Cour des comptes, dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État, une assurance raisonnable de leur régularité, de leur sincérité et de leur fidélité.

Une convention signée le 14 mars 2007 avec le Conseil supérieur a défini les conditions d'exercice de cette double mission.

Le 27 novembre 2007, conformément à cette convention et aux engagements qu'il avait pris, le Bureau du Sénat a adopté un arrêté définissant le nouveau référentiel comptable de la Haute Assemblée, qui « *se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action et de son patrimoine* ».

Tel est notamment le cas des règles posées par le recueil des normes comptables de l'État, tant en ce qui concerne les immobilisations corporelles que les passifs liés aux engagements de retraite et aux avantages similaires. Ces normes ont notamment pour effet d'estimer le patrimoine historique à l'euro symbolique et d'inscrire les engagements de retraite en annexe au bilan. Dorénavant, le patrimoine du Sénat est en intégralité porté à son bilan, ce qui en améliore la sincérité et la lisibilité.

Le 13 mai 2008, le Bureau du Sénat a adopté un nouveau règlement budgétaire et comptable.

Ce règlement remplace le précédent, qui datait de 1972, et fonde le régime budgétaire et comptable du Sénat sur les principes définis par la loi organique relative aux lois de finances. Il réécrit la procédure de clôture et de contrôle des comptes pour tirer les conséquences du nouveau référentiel comptable du Sénat, notamment en renforçant la séparation de l'ordonnateur et du comptable, en répartissant mieux les compétences en ce qui concerne l'arrêté des comptes et en clarifiant les modalités de délivrance des quitus.

Ce nouveau règlement a commencé à être appliqué lors de l'examen des comptes de l'exercice 2007, pour être pleinement en vigueur depuis l'exercice 2008.

2.- Le contrôle des comptes du Sénat par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables

Lors de l'exercice 2007, compte tenu de l'ampleur de la mission qui lui avait été confiée pour assister le Sénat dans l'élaboration d'un nouveau référentiel comptable, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables avait procédé à un examen dit « limité », selon les normes de la profession, des comptes du Sénat.

Depuis l'exercice 2008, assisté des cabinets Deloitte et Scacchi & associés, il procède à un véritable audit contractuel des comptes du Sénat et à la revue du contrôle interne.

Le 14 mai 2012, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a transmis à la commission spéciale son rapport d'audit, aux termes duquel « *les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Sénat ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007* ».

Conformément aux dispositions du nouveau règlement budgétaire et comptable, la commission spéciale a transmis ces conclusions à la Cour des comptes, conclusions propres à offrir à cette dernière, comme l'avait souhaité son Premier président, une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes du Sénat.

3.- Le rôle de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne

- *Un calendrier de travail rénové*

Les comptes de l'année sont clos dès la fin de l'exercice considéré, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier transmet à la direction générale des Finances publiques les comptes du Sénat, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

En application du nouveau règlement budgétaire et comptable, la commission spéciale se voit remettre deux documents :

– d'une part, le compte administratif établi par les Questeurs. A compter de sa transmission, la commission spéciale dispose de 10 semaines pour procéder, sur pièces et sur place, aux contrôles qu'elle juge utiles. Dans ce cadre, elle entend les Questeurs et leur adresse un questionnaire. Au terme de cet examen, la commission spéciale approuve les comptes et donne quitus aux Questeurs de leur gestion ;

– d’autre part, le compte de gestion du Trésorier. La commission spéciale transmet ce document à l’entité tierce désignée pour effectuer l’examen des comptes. Cette entité dispose d’un délai de 45 jours avant de transmettre ses conclusions à la commission spéciale, qui les transmet à son tour à la Cour des comptes afin que cette dernière puisse disposer d’une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes du Sénat. Sur la base des conclusions de l’examen mené par l’entité tierce, la commission spéciale donne quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion.

Les travaux de la commission spéciale donnent lieu à la publication d’un rapport qui reprend à la fois ses observations sur la gestion de l’exercice considéré, mais également les conclusions de l’examen des comptes par l’entité tierce, sans que celles-ci puissent être modifiées.

- *Des prérogatives élargies*

Le principe d’un renforcement du rôle de la commission spéciale a été approuvé par le Bureau du Sénat le 16 décembre 2008.

Les dispositions du Règlement du Sénat relatives au contrôle des comptes et au rôle de la commission spéciale ont ensuite été modifiées, le 2 juin 2009, dans le cadre de la réforme du Règlement rendue nécessaire par la révision constitutionnelle intervenue en juillet 2008.

La commission spéciale a abandonné son nom de commission chargée de vérifier et d’apurer les comptes du Sénat pour celui de commission chargée du contrôle des comptes et de l’évaluation interne.

Elle peut entreprendre des investigations sur toute question relative à la gestion du Sénat pour faire, éventuellement, des recommandations aux autorités de la Haute Assemblée.

En 2011-2012, elle s’est ainsi attachée à examiner plus particulièrement l’évolution de la situation des Caisses des retraites, la mise en œuvre de la réforme de l’administration, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, les dépenses d’investissement et de maintenance, ainsi que les conditions d’emploi des Assistants de Sénateurs.

Par ailleurs, le 11 octobre 2011, le Président du Sénat, M. Jean-Pierre Bel, a exprimé sa volonté d’associer la Cour des comptes à l’amélioration de la gestion financière et comptable du Sénat.

PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2011

La commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des assemblées parlementaires, composée des Questeurs des deux assemblées et présidée par un Président de chambre à la Cour des comptes, conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, s'est réunie le 30 juin 2010.

Elle a alors arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement du Sénat et devant être inscrits dans la loi de finances pour 2011 à :

- 315 748 000 € pour le Sénat proprement dit ;
- 11 895 000 € pour le Jardin du Luxembourg ;
- 51 000 € pour le Musée du Luxembourg ;

soit un montant total de 327 694 000 €, identique à ceux de 2008, 2009 et 2010 (mais répartis suivant une ventilation différente par rapport à 2010). Depuis 2008, la dotation de l'Etat au Sénat est ainsi « gelée » en euros courants.

La commission commune a également arrêté à 16 135 000 € - contre 15 635 000 € en 2010, soit une augmentation de 3,2 % - la subvention allouée à la société de programme « Public Sénat », qui constitue l'une des deux sociétés de programme de la Chaîne parlementaire.

Ces crédits sont retracés dans le rapport relatif aux budgets 2011 des assemblées parlementaires, annexé au projet de loi de finances pour 2011. Ils figurent au sein de deux dotations¹ dans la mission « Pouvoirs publics ».

Les crédits votés, correspondant aux montants arrêtés par la commission commune, ont été ouverts par le décret n° 2010-1745 du 30 décembre 2010 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

A cette dotation de l'État, le Sénat a décidé d'adjoindre 18 484 000 € de prélèvement sur ses ressources propres, afin de financer les travaux lourds de rénovation et d'aménagement.

Le budget prévisionnel, d'un montant total de 346 178 000 €, se présente donc pour la première fois depuis 2009 en augmentation de 3 % (hors Chaîne parlementaire), cette augmentation étant exclusivement financée par un prélèvement sur ressources propres.

¹ *Le Sénat et la Chaîne parlementaire font l'objet de deux dotations distinctes.*

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

en euros

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SÉNAT	315 748 000	-	315 748 000	18 484 000	334 232 000
JARDIN	11 895 000	-	11 895 000	-	11 895 000
MUSÉE	51 000	-	51 000	-	51 000
TOTAL	327 694 000	-	327 694 000	18 484 000	346 178 000

A ces crédits annuels se sont ajoutés les reports des crédits ouverts sur des opérations pluriannuelles en cours et non consommés en 2010, à hauteur de 4 311 511,63 €, soit un crédit disponible total de 350 489 511,63 €.

Les dépenses tous budgets confondus, nettes de produits divers, se sont élevées à 336 046 324,33 €.

En conséquence, l'excédent budgétaire a atteint 14 443 187,30 € et le prélèvement définitif sur les ressources propres s'est établi à 8 352 324,33 €.

En 2010, l'excédent budgétaire avait atteint 2 906 344,56 € et le prélèvement définitif sur les ressources propres s'était établi à 7 953 048,33 €.

Sénat - tous budgets confondus - 2011

Compte	Budget 2011	Exécution	Solde
Logiciels 205	500 000	523 594	-23 594
Agencements et aménagements de terrains 212	150 000	130 135	19 865
Constructions 213	10 987 502	1 799 576	9 187 926
Installations techniques, matériels et outillage 215	2 861 643	1 235 048	1 626 594
Collections et oeuvres d'art 216	194 000	240 813	-46 813
Autres immobilisations corporelles 218	6 269 246	5 201 525	1 067 721
SECTION D'INVESTISSEMENT	20 962 391	9 130 692	11 831 699
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	2 683 000	2 053 169	629 831
Achats non stockés de matières et fournitures 606	5 228 400	4 357 567	870 833
Achats de marchandises 607	125 000	75 661	49 339
Sous-traitance générale 611	2 695 500	2 391 054	304 446
Locations 613	2 289 400	2 186 944	102 456
Charges locatives et de co-propriété 614	330 000	296 144	33 856
Entretien, réparations, restauration 615	8 555 100	8 108 295	446 805
assurances 616	288 300	216 980	71 320
Etudes et recherche 617	762 890	40 516	722 374
Divers 618	1 175 300	1 099 736	75 564
Personnel extérieur 621	160 500	38 420	122 080
Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	3 765 660	2 791 279	974 381
Publicités, publications, relations publiques 623	1 568 500	1 079 975	488 525
Transport de biens et transport du personnel 624	270 000	244 804	25 196
Déplacements, missions et réceptions 625	10 860 110	8 703 594	2 156 516
Frais postaux et de télécommunications 626	4 689 500	4 512 183	177 317
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) 633	903 600	986 843	-83 243
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) 635	378 000	363 339	14 661
Taxes diverses 637	190 000	219 976	-29 976
Indemnités des Sénateurs 641	30 703 100	30 562 134	140 966
Traitement du personnel titulaire et stagiaire 642	107 492 900	109 863 527	-2 370 627
Traitement du personnel contractuel et temporaire 643	5 747 500	6 483 804	-736 304
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs 644	10 514 900	10 552 849	-37 949
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire 645	18 321 800	18 821 625	-499 825
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire 646	1 576 300	1 846 653	-270 353
Autres charges sociales 647	1 657 700	2 281 131	-623 431
Autres charges de personnel 648	85 100	76 384	8 716
Accessoires de pensions 649	4 409 700	4 677 450	-267 750
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs similaires 651		2 403	-2 403
Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale 655	150 000	286 642	-136 642
Aides au fonctionnement 658	104 833 361	105 943 236	-1 109 874
Autres subventions 659	2 125 700	1 997 606	128 094
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671	8 500	8 661	-161
TOTAL DES CHARGES	334 545 321	333 170 583	1 374 738
Cessions à titre onéreux de publications et documents 701	-238 500	-154 563	-83 937
Prestations de services 706	-245 000	-255 390	10 390
Cession à titre onéreux de marchandises 707	-82 000	-88 505	6 505
Produits des activités annexes 708	-907 000	-870 174	-36 826
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles 752	-460 000	-344 820	-115 180
Produits divers de gestion courante 758	-2 977 700	-4 368 468	1 390 768
Produits exceptionnels sur opérations de gestion 771		-7 500	7 500
Produits des cessions d'éléments d'actifs 775	-63 000	-34 600	-28 400
Autres produits exceptionnels 778	-45 000	-130 931	85 931
TOTAL DES PRODUITS	-5 018 200	-6 254 950	1 236 750
SECTION DE FONCTIONNEMENT	329 527 121	326 915 633	2 611 488
TOTAL GENERAL	350 489 512	336 046 324	14 443 187

Sénat mission institutionnelle - 2011

Compte	Budget 2011	Exécution	Solde
Logiciels 205	500 000	523 594	-23 594
Constructions 213	10 617 502	1 524 856	9 092 646
Installations techniques, matériels et outillage 215	2 851 643	1 193 607	1 658 036
Collections et oeuvres d'art 216	194 000	226 461	-32 461
Autres immobilisations corporelles 218	6 233 246	5 167 556	1 065 690
SECTION D'INVESTISSEMENT	20 396 391	8 636 074	11 760 317
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	2 522 500	1 940 411	582 089
Achats non stockés de matières et fournitures 606	4 390 500	3 880 052	510 448
Achats de marchandises 607	125 000	75 661	49 339
Sous-traitance générale 611	2 454 000	2 188 232	265 768
Locations 613	2 282 000	2 181 398	100 602
Charges locatives et de co-propriété 614	330 000	296 144	33 856
Entretien, réparations, restauration 615	7 582 600	7 413 048	169 552
assurances 616	288 300	216 980	71 320
Etudes et recherche 617	761 890	40 277	721 613
Divers 618	1 141 600	1 076 054	65 546
Personnel extérieur 621	160 500	38 420	122 080
Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	3 658 160	2 761 159	897 001
Publicités, publications, relations publiques 623	1 397 500	1 065 028	332 472
Transport de biens et transport du personnel 624	270 000	244 804	25 196
Déplacements, missions et réceptions 625	10 788 510	8 685 093	2 103 417
Frais postaux et de télécommunications 626	4 676 000	4 496 379	179 621
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) 633	835 500	910 605	-75 105
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) 635	378 000	363 339	14 661
Taxes diverses 637	190 000	219 976	-29 976
Indemnités des Sénateurs 641	30 703 100	30 562 134	140 966
Traitement du personnel titulaire et stagiaire 642	100 206 300	102 054 932	-1 848 632
Traitement du personnel contractuel et temporaire 643	5 650 500	6 350 829	-700 329
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs 644	10 514 900	10 552 849	-37 949
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire 645	16 904 500	17 346 404	-441 904
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire 646	1 542 500	1 802 557	-260 057
Autres charges sociales 647	1 608 800	2 255 286	-646 486
Autres charges de personnel 648	81 700	75 118	6 582
Accessoires de pensions 649	4 124 400	4 373 473	-249 073
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs similaires 651		2 403	-2 403
Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale 655	150 000	286 642	-136 642
Aides au fonctionnement 658	104 833 361	105 943 236	-1 109 874
Autres subventions 659	2 125 700	1 997 606	128 094
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671	8 500	8 661	-161
TOTAL DES CHARGES	322 686 821	321 705 192	981 629
Cessions à titre onéreux de publications et documents 701	-238 500	-154 563	-83 937
Prestations de services 706	-245 000	-255 390	10 390
Cession à titre onéreux de marchandises 707	-82 000	-88 505	6 505
Produits des activités annexes 708	-475 000	-640 174	165 174
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles 752	-460 000	-344 820	-115 180
Produits divers de gestion courante 758	-2 931 200	-4 213 480	1 282 280
Produits exceptionnels sur opérations de gestion 771		-7 500	7 500
Produits des cessions d'éléments d'actifs 775	-63 000	-34 600	-28 400
Autres produits exceptionnels 778	-45 000	-130 931	85 931
TOTAL DES PRODUITS	-4 539 700	-5 869 963	1 330 263
SECTION DE FONCTIONNEMENT	318 147 121	315 835 229	2 311 892
TOTAL GENERAL	338 543 512	324 471 302	14 072 209

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE DU SÉNAT

Le budget consacré à la mission institutionnelle du Sénat a été arrêté à 334 232 000 €, son financement étant assuré par la dotation de l'Etat, à hauteur de 315 748 000 €, et par un prélèvement prévisionnel sur ressources propres de 18 484 000 €. S'y sont ajoutés 4 311 512 € de reports de crédits ouverts au titre des opérations pluriannuelles n'ayant pas été consommés en 2010, soit un budget initial total de 338 543 512 €.

Les dépenses réellement constatées, nettes des produits divers, se sont élevées à 324 471 302 €, stables par rapport à 2010, conduisant à un excédent budgétaire de 14 072 209 €.

Cet excédent résulte principalement de l'annulation de quatre opérations pluriannuelles d'investissement, pour lesquelles seuls des travaux préparatoires avaient été réalisés.

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

20 396 391 € de crédits ont été ouverts au titre des dépenses d'investissement, dont 3 225 091 € de reports de crédits ouverts pour les opérations pluriannuelles.

L'annulation de quatre opérations d'investissement explique à la fois la forte diminution des dépenses d'investissement, qui se sont élevées à 8 636 074 € (- 41 % par rapport à 2010), et le faible taux d'exécution budgétaire de 42,34 %. Ces opérations prévoyaient :

- la transformation à usage de bureaux et d'espaces de réception de l'immeuble du 77 rue Bonaparte ;
- la construction d'un garage au 58 bis boulevard Saint-Michel ;
- l'aménagement d'un restaurant en libre service au 36 rue de Vaugirard ;
- la création d'un second studio d'enregistrement et de locaux pour la Chaîne Public Sénat au 64 boulevard Saint-Michel et dans l'Orangerie Auguste Comte.

Les dépenses d'investissement se répartissent entre cinq postes :

- les **dépenses de logiciels**. Leur montant s'est élevé à 523 594 €, soit un taux d'exécution de 104,72 %. Ce dépassement s'explique par la mise à jour et la régularisation de licences ;

- les **dépenses de constructions**. Leur montant s'est élevé à 1 524 856 €, soit un taux d'exécution très faible de 14,36 %, qui s'explique par l'annulation des opérations d'investissement ;

– les **installations techniques, matériels et outillages**. 1 193 607 € ont été dépensés, soit un taux d'exécution de 41,86 %, notamment pour des travaux de rénovation des systèmes de sécurité incendie et de sûreté intrusion. La modification du calendrier d'une opération pluriannuelle de restructuration d'installations électriques explique le faible taux d'exécution constaté ;

– les dépenses au titre des **collections et œuvres d'art**. Leur montant s'est élevé à 226 461 €, soit un taux d'exécution de 116,73 %. Les dépenses ont principalement porté sur la restauration d'œuvres d'art en dépôt. En 2010, les dépenses avaient été particulièrement faibles (49 997 €, soit un taux d'exécution de 20,69 %) ;

– les **autres immobilisations corporelles**, qui regroupent notamment les achats de mobilier, de matériels informatiques ou audiovisuels et les dépenses du garage, constituent le principal poste de dépenses en 2011 pour un total de 5 167 556 €, soit un taux d'exécution de 82,90 %. L'essentiel des dépenses concerne le renouvellement de la régie audiovisuelle de la salle des Séances et du centre nodal.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

322 686 821 € de crédits ont été ouverts au titre de la section de fonctionnement, dont 1 086 421 € de reports de crédits ouverts pour des opérations pluriannuelles.

5 869 963 € de produits ont été perçus, pour une prévision de 4 539 700 €.

Le total des dépenses de fonctionnement, nettes des produits, s'est finalement élevé à 315 835 229 €, soit un taux d'exécution de 99,22 %.

1. Les charges

Par rapport à la prévision établie à 322 686 821 €, les charges de fonctionnement ont atteint 321 705 192 €, soit un taux d'exécution de 99,70 %.

Ces charges se caractérisent par la part prépondérante dans les dépenses de fonctionnement des dépenses de rémunération et assimilées – soit 88,21 % – qu'il s'agisse des indemnités parlementaires ou des traitements des personnels figurant au compte 64, des salaires des assistants et indemnités diverses favorisant l'accomplissement du mandat parlementaire, imputés sur le compte 65, ou des dépenses figurant sur les comptes 621 « *personnel extérieur* » et 622 « *rémunération d'intermédiaires et honoraires* ».

Par ordre décroissant de leur importance, les différents comptes sont commentés ci-après.

Le compte 64 relatif aux « *indemnités, traitements et accessoires de pensions* » concentre à lui seul, avec 175 373 582 €, 54,5 % des charges de fonctionnement. Celles-ci se répartissent pour l'essentiel entre :

– les indemnités des Sénateurs et les charges sociales auxquelles elles sont assujetties, d'un montant total de 41 114 983 €, soit 12,8 % des charges de fonctionnement ;

– les traitements des personnels titulaires et stagiaires et les charges sociales auxquelles ils sont assujettis, d'un montant total de 119 401 335 €, soit 37,1 % des charges de fonctionnement ;

– les traitements des personnels contractuels et temporaires et les charges sociales auxquelles ils sont assujettis, d'un montant total de 8 153 386 €, soit 2,5 % des charges de fonctionnement.

Le reliquat comprend notamment les dépenses pour les formations mises en œuvre à destination des personnels, la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat, la part non contributive des pensions à la charge du Sénat.

Le compte 65 « *autres charges de gestion courante* » constitue le deuxième poste de dépenses avec 108 229 886 €, soit 33,6 % des charges de fonctionnement.

Les dépenses d'aides à l'exercice du mandat parlementaire (compte 658), d'un montant de 105 943 236 €, en constituent la quasi-totalité. Ces dépenses sont elles-mêmes ventilées en divers postes d'importance variable, qu'il s'agisse, en particulier, de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), dont la dépense s'est établie à 65 527 926 €, ou de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), dont le montant global s'est élevé à 27 823 032 €.

Le reliquat du compte 65 concerne, tout d'abord, les autres subventions (compte 659), réparties entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme les exploitants du restaurant, du bureau de tabac et du salon de coiffure, et entre les organismes à vocation internationale (Délégation française aux Assemblées européennes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union interparlementaire et Assemblée parlementaire de la Francophonie). Leur montant total s'est élevé à 1 997 606 €.

Par ailleurs, le compte 65 a financé, à hauteur de 286 642 €, la participation du Sénat aux dépenses de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (compte 655).

Les dépenses des comptes 61 « *services extérieurs* » et 62 « *autres services extérieurs* », stables par rapport à 2010, atteignent respectivement des montants de 13 412 134 €, soit 4,1 % du total des charges de fonctionnement, et 17 290 883 €, soit 5,4 % de ce total. Ces deux comptes présentent néanmoins des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « *services extérieurs* » se caractérise ainsi par la prépondérance, avec 7 413 048 €, soit 55 % de cette catégorie de dépenses, du compte 615 « *entretien, réparations, restauration* », sur lequel sont imputées les dépenses relatives aux principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances, ainsi que les dépenses de maintenance pour l'ensemble des directions, y compris en matière informatique, audiovisuelle et pour les photocopieurs.

Sur le reliquat sont financées la sous-traitance générale (nettoyage des locaux hors du Palais, enregistrements audiovisuels dans l'hémicycle, collecte des objets réformés et des vieux papiers), pour 2,19 M€, les locations diverses (photocopieurs, atelier de reprographie, fontaines à eau, mais aussi locaux), pour 2,18 M€, les charges locatives et de copropriété et les primes d'assurance. Par ailleurs, le compte 61 inclut les dépenses d'études et de recherches, les abonnements aux bases de données informatiques, les archives audiovisuelles, ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » enregistre un total de dépenses de 17,3 M€ (soit 5,4 % du total des charges). Celles-ci se répartissent entre trois postes principaux : les « *déplacements, missions et réceptions* » (compte 625) qui représentent la moitié des dépenses sur ce compte, les « *frais postaux et de télécommunication* » (compte 626) pour 26 % et la « *rémunération d'intermédiaires et d'honoraires* » (compte 622) pour 16 %. Le reliquat concerne des frais de publications d'avis dans le cadre de marchés publics, des frais de colloques, de recours à des sociétés d'intérim, de transport de biens et de rapatriement du personnel les soirs de séance publique.

Les trois derniers types de comptes (60, 63, 67) ne représentent que 2,3 % des charges de fonctionnement :

– le plus important, totalisant 5 896 125 €, est le compte 60 « *achats* » qui se répartit essentiellement entre les postes « *achats de matériel, équipements et travaux – télécoms* » (compte 605), pour 1 940 411 €, et « *achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d'entretien et des fournitures administratives, à hauteur de 3 880 052 € ;

– les comptes 63 « *impôts, taxes et versements assimilés* » et 67 « *charges exceptionnelles* » représentent ensemble 0,5 % du total des charges de fonctionnement.

2. Les produits

Les produits se sont établis à 5 869 963 €, contre 4 740 955 € en 2010.

Les produits divers de gestion courante (compte 758), constitués des redevances de gestion des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale, représentent près de 72 % des produits, soit 4 213 480 €, contre 2 941 635 € en 2010. Cette forte augmentation s'explique par le reversement au budget du Sénat de l'excédent des Caisses de sécurité sociale, qui avaient enregistré un déficit en 2010.

Les revenus de plusieurs immeubles qui ne sont pas affectés aux activités du Sénat (locaux loués à la Poste au 20 rue de Tournon, par exemple) se sont élevés à 344 820 € (compte 752).

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Pour l'exercice 2011, le budget a été fixé à 11 895 000 €, entièrement financé par la dotation de l'Etat.

11 760 303 € ont finalement été consommés, soit un taux d'exécution de 98,87 % et un excédent de 134 697 €.

La section de fonctionnement regroupe 95,74 % des dépenses totales nettes des produits, la section d'investissement 4,26 %.

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 501 412 €, pour un budget initial de 466 000 €, soit un dépassement de 35 412 €.

Les dépenses relatives aux constructions, retracées au compte 213, représentent plus de la moitié de l'investissement. En 2011, les crédits inscrits sur ce compte ont financé les études préparatoires aux chantiers des 58 *bis* et 64 boulevard Saint-Michel (114 091 €) finalement abandonnés, la mise en place de bordures métalliques autour de pelouses et massifs de fleurs (91 237 €), ainsi que la réalisation d'un dallage en béton pour la case à déchets verts de Longpont-sur-Orge (14 276 €).

130 135 € ont été dépensés sur le compte 212 pour la remise en état des plantations des bordures des quinconces de la terrasse nord-ouest du Jardin du Luxembourg.

Un tracteur a été acquis, pour 33 970 €, sur les crédits affectés au compte 218, ainsi que des arceaux en fonte et divers matériels de jardinage, à hauteur de 41 441 €, sur le compte 215.

Enfin, suite à la restitution de la statue de la Liberté d'Auguste Bartholdi au Musée d'Orsay, décidée en octobre 2011, 14 352 € ont été dépensés sur le compte « *collections et œuvres d'art* » (compte 216), pour l'acquisition d'une réplique.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses nettes de fonctionnement se sont établies à 11 258 891 €, légèrement inférieures au budget initial fixé à 11 429 000 €. Comme en 2010, les charges sont restées en deçà des prévisions, tandis que les produits les ont dépassées.

1. Les charges

Les charges de fonctionnement se sont ainsi élevées à 11 413 878 €, pour un crédit de 11 475 500 €, soit un taux d'exécution de 99,46 %. Leur structure a été la suivante :

Numéro de compte	Intitulé	Montant (€)	Pourcentage
60	Achats	573 475	5,03 %
61	Services extérieurs	914 768	8 %
62	Autres services extérieurs	57 422	0,5 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	76 238	0,67 %
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	9 791 975	85,79 %

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

– les « *services extérieurs* », d'un montant global de 914 768 €, qui correspondent pour l'essentiel aux dépenses d'entretien et de réparation (réfection des allées en sol stabilisé du Jardin, réparation des caisses d'Orangerie, réfection de la salle de cours du Pavillon Davioud...) et au contrat d'enlèvement des déchets du Jardin ;

– les « *achats* », d'un montant global de 573 475 €, qui correspondent aux consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de carburant, ainsi qu'aux achats de matières et fournitures de petit équipement et horticoles, sont en baisse de 9,7 % par rapport à 2010 (montant de 635 195 €). S'agissant des dépenses de fluides, leur diminution s'explique notamment par une réduction de la consommation d'eau et par des facteurs externes comme le coût de l'énergie ou les conditions météorologiques.

2. Les produits

Les produits hors dotation ont atteint 154 987 €, contre une prévision de 46 500 €. Cet écart résulte de la mise en œuvre d'une politique de réexamen des différentes concessions du Jardin, dont les redevances sont désormais assises sur le chiffre d'affaires des exploitants et revues à chaque renouvellement.

Jardin - 2011			
Compte	Budget 2011	Exécution	Solde
Agencements et aménagements de terrains 212	150 000	130 135	19 865
Constructions 213	270 000	281 515	-11 515
Installations techniques, matériels et outillage 215	10 000	41 441	-31 441
Collections et oeuvres d'art 216		14 352	-14 352
Autres immobilisations corporelles 218	36 000	33 970	2 030
SECTION D'INVESTISSEMENT	466 000	501 412	-35 412
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	145 500	110 954	34 546
Achats non stockés de matières et fournitures 606	801 900	462 521	339 379
Sous-traitance générale 611	241 500	202 822	38 678
Locations 613	7 400	5 545	1 855
Entretien, réparations, restauration 615	890 000	682 481	207 519
Etudes et recherche 617	1 000	239	762
Divers 618	33 700	23 682	10 018
Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	60 000	17 232	42 768
Publicités, publications, relations publiques 623	24 000	14 946	9 054
Déplacements, missions et réceptions 625	16 600	9 439	7 161
Frais postaux et de télécommunications 626	13 500	15 804	-2 304
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) 633	68 100	76 238	-8 138
Traitement du personnel titulaire et stagiaire 642	7 286 600	7 808 595	-521 995
Traitement du personnel contractuel et temporaire 643	97 000	132 975	-35 975
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire 645	1 417 300	1 475 222	-57 922
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire 646	33 800	44 096	-10 296
Autres charges sociales 647	48 900	25 845	23 055
Autres charges de personnel 648	3 400	1 265	2 135
Accessoires de pensions 649	285 300	303 977	-18 677
TOTAL DES CHARGES	11 475 500	11 413 878	61 622
Produits divers de gestion courante 758	-46 500	-154 987	108 487
TOTAL DES PRODUITS	-46 500	-154 987	108 487
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 429 000	11 258 891	170 109
TOTAL GENERAL	11 895 000	11 760 303	134 697

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

L'histoire du Musée du Luxembourg, premier Musée de l'histoire de France ouvert au public en 1750, puis premier Musée d'art moderne à partir de 1818, a toujours été liée à celle du Palais du Luxembourg et du Sénat qui décida, en 1884, la construction du bâtiment actuel.

Succédant au Ministère de la Culture, le Sénat a repris la gestion du Musée en 2000 avec la volonté de mettre en œuvre un ambitieux programme d'expositions. Le bâtiment, jusqu'alors affecté à ce ministère, lui a été affecté par la loi en 2003¹.

Pour garantir un rayonnement et un niveau d'excellence dans la production et l'organisation des expositions, le Sénat a réalisé d'importants travaux de rénovation du Musée et choisi de faire appel à des professionnels de ce secteur, sélectionnés après publicité et mise en concurrence et placés sous son contrôle.

Le régime juridique retenu pour cette exploitation a longtemps été celui de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

A la suite d'un audit externe commandé à la fin de l'année 2008 et réalisé au premier semestre 2009, le Bureau du Sénat a jugé nécessaire d'opter pour le régime de la délégation de service public, à compter de 2010, afin de donner au Musée du Luxembourg un nouvel élan culturel dans un cadre juridique clarifié et sécurisé.

L'autorisation d'occupation temporaire accordée à la société SVO Musée du Luxembourg a ainsi été résiliée, avec effet au 1^{er} février 2010, et une procédure de délégation de service public a été lancée, au terme de laquelle le Sénat a confié la gestion du Musée à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, pour une durée de huit ans à compter du 13 juillet 2010.

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Musée du Luxembourg sont, comme ceux relatifs au Jardin du Luxembourg, distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Compte tenu des excédents récurrents constatés dans l'exécution du budget du Musée du Luxembourg depuis l'achèvement des gros travaux de rénovation du bâtiment, ce budget a été substantiellement diminué au cours des dernières années, passant de 1 216 000 € en 2007 à 810 000 € en 2008, 478 000 € en 2009, 136 500 € en 2010 et 51 000 € en 2011.

¹ Article 60 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

En 2011, les produits ont été supérieurs aux dépenses, dégagant un excédent de 185 281 €. En fonctionnement, le taux d'exécution très faible, de 13,45 %, est la conséquence du changement juridique du mode de gestion du Musée, les frais étant désormais supportés pour l'essentiel par le délégataire de service public.

Musée - 2011			
Compte	Budget 2011	Exécution	Solde
Constructions 213	100 000	-6 794	106 794
SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000	-6 794	106 794
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	15 000	1 804	13 196
Achats non stockés de matières et fournitures 606	36 000	14 993	21 007
Entretien, réparations, restauration 615	82 500	12 766	69 734
Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	47 500	12 888	34 612
Publicités, publications, relations publiques 623	147 000		147 000
Déplacements, missions et réceptions 625	55 000	9 062	45 938
TOTAL DES CHARGES	383 000	51 513	331 487
Produits des activités annexes 708	-432 000	-230 000	-202 000
TOTAL DES PRODUITS	-432 000	-230 000	-202 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-49 000	-178 487	129 487
TOTAL GENERAL	51 000	-185 281	236 281

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le crédit de 6 794 € enregistré sur le compte 213 correspond à un solde positif sur les provisions passées en 2010 pour le ravalement de la salle Caillebotte et la réfection du treillage.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des produits nets des charges de fonctionnement s'est établi à 178 487 €.

1. Les charges

Les charges se sont élevées à 51 513 €, contre 147 681 € en 2010, pour un crédit initial de 383 000 €.

Leur structure a été la suivante :

Numéro de compte	Intitulé	Montant (€)	Pourcentage
60	Achats	16 797	32,61 %
61	Services extérieurs	12 766	24,78 %
62	Autres services extérieurs	21 950	42,61 %
Total			100 %

Les principales charges se répartissent en trois catégories :

– les rémunérations d’intermédiaires et les honoraires (compte 622), pour l’essentiel des honoraires d’avocats dans le cadre des contentieux relatifs à la gestion du Musée et des frais d’assistance à la conclusion de la convention de délégation de service public, ainsi que des frais de réception (compte 625) pour un peu moins de 22 000 € ;

– la quote-part imputable au Sénat du coût des fluides (compte 606), pour près de 15 000 €, les frais étant partiellement pris en charge par le délégataire ;

– les dépenses d’entretien et de maintenance du bâtiment (compte 615), pour 12 766 €.

2. Les produits

Compte tenu du changement du mode de gestion, la prévision de recettes a été incertaine. Ont été enregistrés en 2011, 230 000 € correspondant à la part fixe de la redevance annuelle due par l’Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, la part variable n’étant connue qu’en 2012.

DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires - commentés dans la première partie - les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits¹.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Le total des charges s'établit en 2011 à 416 603 915,02 €, dont 333 170 582,89 € au titre des opérations budgétaires (soit 80 % du total des charges) et 83 433 332,13 € au titre des opérations non budgétaires (soit 20 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont constituées principalement des charges financières (56,9 M€, soit 68,2 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention (54,33 M€).

Les autres charges non budgétaires se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. Elles sont imputées sur différents comptes (par ordre d'importance : 659, 681, 627, 675 et 603). Il s'agit principalement de la subvention payée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (16 135 000 €), du prélèvement opéré sur la Réserve spéciale d'intervention (5 M€) et des amortissements (5,34 M€).

Les produits s'élèvent à 415 380 754,62 € en 2011, dont 60 296 804,38 € (soit 14,5 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Elles sont principalement constituées des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (54,52 M€), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 1,23 M€ (compte 78), ainsi qu'une régularisation intervenue au titre de remboursements de frais à hauteur de 156 000 € (compte 77).

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un déficit de 1 223 160,40 €.

¹ Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, alors qu'ils sont pris en compte dans les comptes agrégés p.86, colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS – 2011 (en euros)			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation	359 649 494,45	1 - Produits d'exploitation	356 142 718,85
ACHATS - 60	6 492 865,88	VENTES - 70	1 368 632,11
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	14 339 668,95	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	327 694 000,00
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	17 381 129,55	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	16 135 000,00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 570 157,57	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 74/75	9 713 287,49
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	185 165 557,19	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	1 231 799,25
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	129 364 886,48		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	5 335 228,83		
2 - Charges financières	56 935 001,38	2 - Produits financiers	58 908 915,47
CHARGES FINANCIERES - 66	56 825 865,68	PRODUITS FINANCIERS - 76	58 856 415,47
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	109 135,70	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	52 500,00
3 - Charges exceptionnelles	19 419,19	3 - Produits exceptionnels	329 120,30
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	19 419,19	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	329 120,30
TOTAL DES CHARGES	416 603 915,02	TOTAL DES PRODUITS	415 380 754,62
		Résultat général (déficit)	-1 223 160,40

TROISIÈME PARTIE : LE BILAN

La mise en place du nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan au 1^{er} janvier 2007, les immeubles avec l'aide de France Domaine, les biens mobiliers à partir des inventaires.

Cela s'est traduit, en 2007, par un quasi doublement du bilan qui retrace dorénavant fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat.

En accord avec les normes comptables de l'État, les biens « spécifiques », notamment le Palais du Luxembourg, sont évalués à l'euro symbolique.

L'actif immobilisé, d'un montant de 362 330 153,57 € est à mettre en regard des fonds propres qui s'élèvent à 343 545 197,81 €.

I. L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement 96,68 % et 3,32 % de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent quant à elles respectivement à 1 344 639,77 € et 241 356 233,96 €, soit 66,98 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières, qui atteignent 119 088 073,12 €, ne constituent plus que 32,87 % des immobilisations, contre 33,8 % en 2010 et 36,43 % en 2009. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres - Réserve spéciale d'intervention - pour 118 895 344,36 € et divers dépôts et cautionnements pour 192 728,76 €.

L'actif circulant, dont le montant est de 12 426 358,87 €, contre 16 043 019,86 € en 2010, est constitué pour l'essentiel par les valeurs mobilières de placement, d'un montant de 9 582 907,35 €.

Les autres postes de l'actif circulant concernent diverses créances détenues par le Sénat sur des tiers externes ou internes.

II. LE PASSIF

Le bilan fait ressortir la solidité du passif, constitué à 92,95 % de dotations et réserves, contre 92,98 % au 31 décembre 2010. Celles-ci s'établissent à 348 347 132,79 €, contre 349 426 002,47 € fin 2010.

Les dettes représentent 7,05 % du passif, contre 7,02 % fin 2010. Les dettes à l'égard de tiers, fournisseurs ou créiteurs divers, s'élèvent à 14 708 130,19 €, contre 13 754 719,22 € en 2010. Ces sommes s'expliquent pour l'essentiel par le principe de rattachement des charges et produits à l'exercice où ces créances sont nées, qui augmentent d'autant les comptes de tiers.

L'essentiel de la position créditrice d'organismes à gestion déléguée est constitué par le solde de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) qui s'élève à 9,575 M€, contre 10,592 M€ en 2010 et correspond aux salaires et aux charges sociales de décembre 2011, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre.

BILAN du SENAT (tous budgets confondus)					Exercice 2011		
ACTIF					PASSIF		
	brut au 31/12/2011	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2011	net au 31/12/2010		net au 31/12/ 2011	net au 31/12/2010
ACTIF IMMOBILISE					DOTATION et RESERVES		
Immobilisations incorporelles	20 6 306 979,38	4 962 339,61	1 344 639,77	1 310 451,23	Fonds propres	10 149 072 121,23	149 072 121,23
Immobilisations corporelles	21 264 607 731,17	23 251 497,21	241 356 233,96	236 291 935,16	Réserve spéciale d'intervention	89 685 267,69	89 685 267,69
Titres de participation	26 541 206,72		541 206,72	541 206,72	Autres fonds propres	59 386 853,54	59 386 853,54
Immobilisations financières	27 119 713 308,82	625 235,70	119 088 073,12	121 606 078,81	Reports à nouveau	11 195 696 236,98	192 421 232,42
Réserve spéciale d'intervention	119 520 580,06	625 235,70	118 895 344,36	121 413 350,05	Réserve spéciale d'intervention	31 749 719,64	39 572 806,99
Dépôts et cautionnements	192 728,76	0,00	192 728,76	192 728,76	Autres fonds propres	163 946 517,34	152 848 425,43
Total de l'actif immobilisé	391 169 226,09	28 839 072,52	362 330 153,57	359 749 671,92	Résultat	12 - 1 223 160,40	3 275 004,56
ACTIF CIRCULANT					Réserve spéciale d'intervention		
Stocks de marchandises	37 375 001,85		375 001,85	381 470,70	Dotation Sénat	1 288 545,59	11 098 091,91
Fournisseurs débiteurs	40 2 252,50		2 252,50	10 284,80	Total des fonds propres	343 545 197,81	344 768 358,21
Créances et comptes rattachés	41 507 886,86	451 676,15	56 210,71	217 691,54			
Sénateurs / personnel avances et acomptes	42 7 756,44		7 756,44	1 866,43	Provisions pour risques et charges	15 4 796 266,09	4 652 483,41
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43 -		-	-			
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45 -		-	11 723,68			
Débiteurs divers	46 1 724 158,32		1 724 158,32	128 741,88	Dettes financières	16 5 668,89	5 160,85
Comptes de régularisation	48 80 547,25		80 547,25	241 310,10	DETTES CIRCULANTES		
Valeurs mobilières de placement	50 9 582 907,35		9 582 907,35	14 469 221,46	Fournisseurs	40 10 399 511,03	8 653 032,13
Etablissements bancaires et assimilés	51 451 100,07		451 100,07	424 667,75	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41 10 782,04	-
Caisse	53 73 124,38		73 124,38	83 241,52	Sénateurs et Personnel	42 1 688 712,94	2 443 151,78
Régies et avances professionnelles	54 73 300,00		73 300,00	72 800,00	Caisses de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43 2 606 594,24	2 585 294,29
					Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45 11 701 249,46	12 611 970,09
					Dettes diverses	46 2 529,94	73 241,02
					Comptes de régularisation	48 -	-
					Etablissements bancaires et assimilés	51 -	-
Total de l'actif circulant	12 878 035,02	451 676,15	12 426 358,87	16 043 019,86	Total des dettes circulantes	26 409 379,65	26 366 689,31
Total actif	404 047 261,11	29 290 748,67	374 756 512,44	375 792 691,78	Total passif	374 756 512,44	375 792 691,78

QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES

Les comptabilités annexes comportent les comptes des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale. Pour les unes comme pour les autres, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du personnel.

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES - ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL

Les régimes de retraites du Sénat se caractérisent par un système mixte entre répartition et capitalisation, tandis que l'Assemblée nationale a recours uniquement au système de répartition. En dépit d'un taux de couverture insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, ce système permet d'équilibrer les comptes des Caisses des retraites sans solliciter la dotation de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel.

Les pensions servies par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs représentent 26,2 M€, en augmentation de 4,7 % par rapport à 2010. Cette hausse s'explique par l'augmentation conséquente du nombre de pensionnés, qui passe de 575 au 31 décembre 2010 à 645 au 31 décembre 2011, sous l'effet principalement du renouvellement sénatorial de septembre 2011. Les pensions directes représentaient, fin 2011, 66 % du montant total des pensions, contre 34 % pour les pensions de réversion et d'orphelins.

Les cotisations perçues par la Caisse ont été stables par rapport à 2010 (10,87 M€).

Le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 15,33 M€, résultat logique d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (41,5 %, contre 43,8 % en 2010). Ce déficit est toutefois couvert par un résultat financier positif (18,49 M€). Compte tenu des dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs nettes des reprises (27,33 M€), la Caisse affiche un résultat comptable négatif de 24,6 M€. En 2010, elle avait enregistré un excédent de 28,8 M€.

Les pensions servies par la Caisse des retraites du personnel du Sénat se sont élevées à 34,24 M€, en augmentation de 9,1 % par rapport à 2010. Cette hausse résulte, d'une part, de facteurs démographiques, dans la mesure où les effectifs de pensionnés ont augmenté de 5 % par rapport à 2010 (809 contre 770), d'autre part, de la revalorisation des retraites de 2,1 % au 1^{er} avril 2011.

Les pensions directes représentaient, fin 2011, 83 % du montant total des pensions versées et les pensions de réversion (veuves, veufs, orphelins) 17 %.

Les cotisations perçues par la Caisse ont augmenté de 2,81 % (19,46 M€, contre 18,93 M€ en 2010), en raison principalement du relèvement du taux de cotisation intervenu le 1^{er} juillet 2010, qui n'a eu d'effet en année pleine qu'en 2011.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 14,78 M€, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant (56,8 %, contre 60,3 % en 2010), le solde ayant été couvert par les revenus dégagés par les produits des placements, à hauteur de 23,7 M€.

Compte tenu des dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs nettes des reprises enregistrées en 2011 (29,1 M€), la Caisse affiche un résultat comptable négatif de 20,69 M€. En 2010, elle avait enregistré un excédent de 37,3 M€.

Contrairement à l'exercice précédent, les Caisses enregistrent ainsi, en 2011, des résultats comptables négatifs qui expliquent le résultat négatif des comptes agrégés du Sénat (-46,5 M€)¹ et résultent, pour l'essentiel, des dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs : en comptabilité française, seules les moins-values latentes, et non les plus-values, doivent être enregistrées.

Les résultats financiers dégagés par les placements des Caisses, s'ils restent supérieurs aux déficits techniques, ne suffisent pas à compenser ces moins-values latentes.

En 2008, l'impact des provisions avait déjà conduit les Caisses à afficher, pour la première fois de leur histoire, des résultats comptables négatifs, de -67,4 M€ pour la Caisse des anciens Sénateurs et de -69,4 M€ pour celle du personnel.

Le rebond boursier intervenu en 2009 leur avait permis d'inscrire dans leurs comptes des reprises nettes sur provisions de 52,6 M€ pour la Caisse des anciens Sénateurs et de 55,8 M€ pour la Caisse du personnel. Ces reprises avaient majoré d'autant les résultats de l'exercice.

En 2010, la poursuite du rebond avait achevé d'effacer les moins-values enregistrées en 2008, avec des reprises nettes sur provisions de 21,9 M€ pour la Caisse des anciens Sénateurs et de 24,6 M€ pour la Caisse du personnel.

¹ Cf. *compte de résultat agrégé du Sénat*, p.66.

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2011			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	26 202 107,56	
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 140 000	1 784 326,12	
Total charges techniques		27 986 433,68	
<i>Résultat technique (excédent)</i>		-	
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	617 000 000	18 243,34	
Redevance annuelle de gestion	658 100 000	420 033,00	
Total charges courantes		438 276,34	
<i>Résultat courant d'exploitation (excédent)</i>		-	
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	18 390,74	
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	44 170 214,56	
Total charges financières		44 188 605,30	
Résultat financier (excédent)		18 490 327,75	
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	932,88	
Total charges exceptionnelles		932,88	
Résultat exceptionnel (excédent)		-	
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	28 245 184,63	
Total dotations		28 245 184,63	
Résultat sur dépréciations (excédent)		-	
TOTAL DES CHARGES		100 859 432,83	
Résultat général (excédent)		-	
		COTISATIONS	
		Cotisations patronales	756 111 000
		Cotisations salariales normales	756 112 100
		Cotisations salariales supplémentaires	756 112 200
		Cotisations régime complémentaire	756 112 300
		Cotisations salariales-Bonifications	756 113 000
		Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 421 000
			6 973 600,84
			2 120 183,32
			1 145 664,17
			414 290,53
			219 997,72
			1 784 326,12
		Total produits techniques	12 658 062,70
		Résultat technique (déficit)	15 328 370,98
		Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000
			758 100 000
			3 000,00
		Total produits courants	3 000,00
		Résultat courant d'exploitation (déficit)	435 276,34
		Revenus des fonds investis	762 100 000
			764 000 000
		Revenus des fonds prêtés	762 600 000
		Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000
			14 707 335,89
			738 895,57
			414 082,49
		Produit de cession des immobilisations financières	769 100 000
		Total produits financiers	62 678 933,05
		Résultat financier (déficit)	-
		Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	771 800 000
		Autres produits exceptionnels	778 000 000
			-
			-
		Total produits exceptionnels	-
		Résultat exceptionnel (déficit)	932,88
		Reprises sur dépréciations éléments financiers	786 620 000
			786 650 000
			914 996,77
		Total reprises	914 996,77
		Résultat sur dépréciations (déficit)	27 330 187,86
		TOTAL DES PRODUITS	76 254 992,52
		Résultat général (déficit)	24 604 440,31

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2011									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2011	net au 31/12/2010	Comptes et numéros	31/12/2011	31/12/2010		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20	977,50	-	977,50	865,00	Dotation et réserves	10	609 429 925,99	580 622 745,97
						Report à nouveau	11	-	-
						Effet du changement de référentiel	11	- 1 596 508,66	- 1 596 508,66
Immobilisations financières (1)	27	612 678 601,19	53 413 438,28	559 265 162,91	537 329 667,70	Résultat de l'exercice	12	- 24 604 440,31	28 807 180,02
Total des immobilisations		612 679 578,69	53 413 438,28	559 266 140,41	537 330 532,70	Total des fonds propres		583 228 977,02	607 833 417,33
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40	-	-	-	-	Fournisseurs	40	-	-
	41						41		
Créances et comptes rattachés	42	-	-	-	90,78	Dettes et comptes rattachés	42	-	-
Débiteurs divers	46	74 040,99	-	74 040,99	14 176 800,00	Créditeurs divers	46	4 167,81	3 912,61
Valeurs mobilières de placement	50	26 164 064,41	-	26 164 064,41	58 222 135,01	Compte d'attente	47	2 863,11	4 022,96
Total de l'actif circulant		26 238 105,40		26 238 105,40	72 399 025,79	Total du passif circulant		7 030,92	7 935,57
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51	55 069,44	-	55 069,44	23 619,16	Établissements bancaires et assimilés	51	2 323 307,31	1 911 824,75
Caisse	53	-	-	-	-				
Virements internes entre caisses	58	-	-	-	-	Virements internes entre caisses	58	-	-
Total de la trésorerie d'actif		55 069,44		55 069,44	23 619,16	Total de la trésorerie de passif		2 323 307,31	1 911 824,75
Total actif				585 559 315,25	609 753 177,65	Total passif		585 559 315,25	609 753 177,65
(1) dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite		577 255 181,20	53 413 438,28	523 841 742,92	499 511 204,87	Engagements de retraite (2)		576 415 000,00	538 220 000,00

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2011			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	34 243 303,95	
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	2 931 512,05	
Total charges techniques		37 174 816,00	
Résultat technique (excédent)		-	
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	617 000 000	17 963,06	
Redevance annuelle de gestion	655 000 000	509 149,00	
Total charges courantes		527 112,06	
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	22 689,95	
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	49 429 001,07	
Total charges financières		49 451 691,02	
Résultat financier (excédent)		23 705 561,89	
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	804,65	
Total charges exceptionnelles		804,65	
Résultat exceptionnel (excédent)		18 308,83	
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	30 060 058,56	
Total dotations		30 060 058,56	
Résultat sur dépréciations (excédent)		-	
TOTAL DES CHARGES		117 214 482,29	
Résultat général (excédent)		-	
		1 Produits techniques	
		COTISATIONS	
		Cotisations patronales	756 111 000
		Cotisations salariales normales	756 112 100
		Cotisations salariales-services antérieurs	756 112 200
		Cotisations salariales-études	756 112 300
		Cotisations salariales-bonifications	756 113 000
		Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000
		14 223 256,45	
		4 569 228,75	
		180 914,01	
		361 775,30	
		126 882,09	
		2 931 512,05	
		Total produits techniques	22 393 568,65
		Résultat technique (déficit)	
		14 781 247,35	
		Total produits courants	
		4 180,00	
		Résultat courant d'exploitation (déficit)	
		522 932,06	
		Total produits financiers	
		73 157 252,91	
		Résultat financier (déficit)	
		-	
		Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	
		771 800 000	
		0,11	
		Autres produits exceptionnels	
		778 000 000	
		19 113,37	
		Total produits exceptionnels	
		19 113,48	
		Résultat exceptionnel (déficit)	
		-	
		Total reprises	
		947 274,12	
		Résultat sur dépréciations (déficit)	
		29 112 784,44	
		TOTAL DES PRODUITS	
		96 521 389,16	
		Résultat général (déficit)	
		20 693 093,13	

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31 décembre 2011									
ACTIF					PASSIF				
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut au 31/12/2011</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2011</i>	<i>net au 31/12/2010</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20	977,50	977,50	865,00	Dotation et réserves	10	749 011 052,39	711 716 370,50	
					Report à nouveau	11			
					<i>Effet du changement de référentiel</i>	11	- 1 372 474,16	- 1 372 474,16	
Immobilisations financières (1)	27	724 839 386,72	56 047 041,09	668 792 345,63	651 041 090,42	Résultat net de l'exercice	12	- 20 693 093,13	37 294 681,89
Total des immobilisations		724 840 364,22	56 047 041,09	668 793 323,13	651 041 955,42	Total des fonds propres		726 945 485,10	747 638 578,23
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40				Fournisseurs	40			
Créances et comptes rattachés	41	35 667,24		35 667,24	41				
	42				Dettes et comptes rattachés	42	58 650,02	60 715,49	
Débiteurs divers	46	125 300,14		125 300,14	15 948 900,00	46	4 854,58	4 924,44	
Compte d'attente	47				47	3 402,09	4 944,80		
Valeurs mobilières de placement	50	60 807 527,87		60 807 527,87	83 198 132,34				
Total de l'actif circulant		60 968 495,25		60 968 495,25	99 147 032,34	Total du passif circulant		66 906,69	70 584,73
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51	72 519,87		72 519,87	62 133,00	Établissements bancaires et assimilés	51	2 821 946,46	2 541 957,80
Caisse	53					53			
Virements internes entre caisses	58					Virements internes entre caisses	58		
Total de la trésorerie d'actif		72 519,87		72 519,87	62 133,00	Total de la trésorerie de passif		2 821 946,46	2 541 957,80
Total ACTIF			729 834 338,25	750 251 120,76		Total PASSIF		729 834 338,25	750 251 120,76
(1) dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite		606 315 876,91	55 991 904,12	550 323 972,79	527 059 619,73	Engagements de retraite (2)		1 165 832 000,00	1 111 765 000,00

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE - SÉNATEURS ET PERSONNEL

Les comptes du Régime autonome de Sécurité sociale font apparaître, en 2011, un excédent de 1 593 125,04 €, dont 1 537 310,73 € pour la Caisse des Sénateurs, et 55 814,31 € pour la Caisse du personnel. Cette situation contraste fortement avec le déficit global de 58 135,62 € qui avait été constaté en 2010.

Quatre raisons expliquent ce retour à l'excédent :

- la forte baisse des dépenses d'assurance décès (- 536 955 €) ;
- l'augmentation du produit des cotisations, pour les Sénateurs comme pour le personnel, résultant notamment de l'accroissement du nombre de pensionnés dans les deux Caisses (+ 456 513 €) ;
- la réduction en valeur nette des dépenses d'assurance maladie (- 294 234 €), en particulier pour la Caisse des Sénateurs, celle du personnel faisant apparaître une quasi-stabilité ;
- le changement de la règle de liquidation de la redevance de gestion, par son ajustement au niveau réel des dépenses des personnels au service du Régime autonome (- 291 873 €).

Conformément aux Règlements des Caisses autonomes, le solde positif a fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux Caisses, dont le montant total s'élève à 22,04 M€⁽¹⁾, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG), laquelle représente environ 50 % des recettes du régime autonome et est affectée exclusivement au financement de ses prestations de base.

en millions d'euros

RECETTES ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Évolution ⁽²⁾
Caisse autonome des Sénateurs	8,42	8,61	2,31 %
Caisse autonome du Personnel	12,99	13,43	3,32 %
TOTAL	21,41	22,04	2,92 %

⁽¹⁾ hors transferts entre Caisses et au Budget du Sénat

⁽²⁾ pourcentage calculé avant arrondi

⁽¹⁾ Hors subvention d'équilibre.

S'agissant des Sénateurs, le produit de la CSG et des contributions de solidarité assimilées atteint 4,16 M€, soit une hausse globale de 0,69 % par rapport à 2010. Pour les Sénateurs en exercice, l'impact de la création de cinq sièges de Sénateurs supplémentaires à l'issue des élections de 2011 a été partiellement compensé par la vacance de trois sièges de Sénateurs, pendant neuf mois environ, pour deux d'entre eux, d'où une légère baisse de 0,51 %. En revanche, la CSG perçue au titre des anciens Sénateurs pensionnés augmente de 3,82 %, compte tenu de l'impact des pensions liquidées à l'issue du dernier renouvellement.

Concernant le personnel, le produit de la CSG augmente de 2,29 % pour atteindre 7,17 M€ en 2011, enregistrant des évolutions divergentes pour les actifs et les retraités. S'agissant des fonctionnaires en activité, la situation est quasiment stable (+ 0,64 %) en raison de la contraction de la masse indiciaire, atténuée toutefois par l'élargissement de l'assiette résultant de la suppression de l'abattement de 3 % au-delà du plafond de rémunération en application de la loi de finances pour 2011. En revanche, l'augmentation de près de 5 % du nombre de fonctionnaires retraités au cours du dernier exercice, dans le contexte d'une revalorisation des pensions de 2,1 % au 1^{er} avril 2011, aboutit à une hausse de 8,53 % du produit de la CSG afférente.

Le produit de la CSG est supérieur, en 2011, aux dépenses du régime de base en ce qui concerne la Caisse des Sénateurs, tandis qu'il demeure inférieur aux dépenses exposées par le régime de base de la Caisse du personnel. Conformément au principe de solidarité entre les deux Caisses du régime autonome, appliqué par le Conseil de Questure depuis 2001, l'excédent de la CSG constaté par l'une, soit 82 175,77 €, donne lieu au versement d'une subvention de gestion technique à l'autre. La totalité de la CSG du Régime autonome est ainsi exclusivement affectée au financement des prestations obligatoires de base pour les deux Caisses.

Par ailleurs, pour couvrir les charges du régime obligatoire de la Caisse du personnel, un ajustement d'équilibre de 299 901 € est opéré par prélèvement sur la part contributive du Sénat employeur. Ce prélèvement est en diminution de 60 % par rapport à celui effectué au titre de l'exercice précédent.

S'agissant du régime complémentaire, les prestations sont tout d'abord financées par le produit des cotisations « salariales » c'est-à-dire des cotisations complémentaires d'assurance maladie-décès (CCAMD) dont le montant s'élève au total à 1 061 957 € en 2011, soit une augmentation de 2,44 % par rapport à 2010 qui est la conséquence du nombre accru de Sénateurs pensionnés et de fonctionnaires retraités.

S'agissant de la Caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent au total à 302 440,76 €, faisant apparaître une hausse de 2,87 % imputable essentiellement à l'augmentation d'assiette due aux nouveaux pensionnés. De manière similaire, pour la Caisse du personnel, la CCAMD atteint au total 759 516 € en 2011, soit une augmentation de 2,27 % par

rapport à 2010, résultant seulement de l'augmentation du nombre de retraités puisque, s'agissant des actifs, une baisse nette du produit de la cotisation, consécutive à la contraction de la masse indicielle, est constatée.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la part contributive versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit 3,5 M€ pour la Caisse des Sénateurs et 4,2 M€ pour celle du personnel, déduction faite, pour cette dernière, de l'ajustement d'équilibre susvisé de 299 901 €.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire, la contribution versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui s'élève, pour l'ensemble du Régime autonome, à 75 457,30 €, en hausse de 22,34 % par rapport à 2010, suite à l'augmentation de la part relative des dépenses du Régime autonome dans les établissements sociaux et médico-sociaux par rapport aux autres régimes contributeurs.

La gestion de la trésorerie du régime fait apparaître à nouveau une augmentation des plus-values de cessions de titre pour l'exercice 2011. Elles atteignent 20 912 € pour la Caisse des Sénateurs et 19 185 € pour celle du personnel.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

<i>en millions d'euros</i>			
DÉPENSES	2010	2011	Évolution ⁽²⁾
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ ⁽¹⁾	16,08	15,78	-1,83 %
PRESTATIONS DÉCÈS	1,19	0,65	- 45,09 %
Total	17,27	16,44	- 4,81 %
<i>dont Caisse des Sénateurs</i>	<i>6,39</i>	<i>5,67</i>	<i>- 11,2 %</i>
- <i>prestations maladie ⁽¹⁾</i>	<i>5,65</i>	<i>5,38</i>	<i>- 4,70 %</i>
- <i>prestations décès</i>	<i>0,74</i>	<i>0,29</i>	<i>- 60,52 %</i>
<i>dont Caisse du Personnel</i>	<i>10,88</i>	<i>10,76</i>	<i>- 1,06 %</i>
- <i>prestations maladie ⁽¹⁾</i>	<i>10,43</i>	<i>10,40</i>	<i>- 0,27 %</i>
- <i>prestations décès</i>	<i>0,45</i>	<i>0,36</i>	<i>- 19,38 %</i>

(1) compte tenu des provisions et reprises sur provisions

(2) pourcentage calculé avant arrondi

Globalement, les dépenses d'assurance maladie-maternité-décès enregistrent une diminution de près de 5 % en 2011, qui contraste avec l'augmentation de 4,4 % en 2010. Ce chiffre résulte d'une diminution nette des dépenses d'assurance maladie, amplifiée par la baisse significative des dépenses d'assurance décès.

♦ Concernant les seules dépenses d'assurance maladie-maternité, leur montant s'élève en 2011, y compris les provisions et déduction faite des reprises effectuées au titre de 2010, à 15,78 M€, soit une baisse de 1,83 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution des dépenses d'assurance maladie – qui contraste avec la forte hausse de l'année dernière ayant conduit le budget du Sénat à verser une subvention d'équilibre au Régime autonome – illustre, tout d'abord, la forte variabilité des dépenses d'hospitalisation d'une année sur l'autre.

Ainsi, en 2010, ces dépenses avaient augmenté brutalement, de près de 20 %, pour représenter jusqu'à 38 % des dépenses d'assurance maladie en encaissement-décaissement.

L'exercice 2011 fait ressortir une baisse nette de 5 % des dépenses d'hospitalisation (5,7 M€) et permet ainsi de revenir à une proportion de 36,5 % de ces dépenses dans l'ensemble des dépenses d'assurance maladie en encaissement-décaissement.

Les variations de ces dépenses tiennent notamment au nombre d'assurés admis en services de soins intensifs et de longue durée pouvant générer des factures individuelles de plus de 100 000 €. Un seul assuré s'est trouvé dans cette situation en 2011, contre 7 en 2010.

La régression des dépenses d'hospitalisation en 2011 va de pair avec une évolution modérée des dépenses hors hospitalisation : celles-ci ont progressé de 1,23 % seulement en encaissement-décaissement.

♦ Les provisions inscrites en charges de chacune des deux Caisses correspondent techniquement aux dépenses afférentes à des soins effectués en 2011 pour lesquelles les remboursements interviendront en 2012.

En 2011, les provisions calculées sur la moyenne des droits constatés au titre des exercices antérieurs représentent au total 1 601 716 €, soit 10,2 % des dépenses d'assurance maladie-maternité de l'exercice.

♦ Les dépenses d'assurance décès (capitales décès et allocations funéraires) diminuent de 45 % par rapport à 2010 pour atteindre 653 949 €. Depuis 2008, les droits constatés en matière d'assurance décès sont pris en compte pour leur valeur réelle. Le montant des dépenses dépend non seulement du nombre de décès constatés au cours de l'année (56 en 2011 contre 78 en 2010) mais aussi du montant moyen des allocations versées, lui-même en relation avec celui des pensions afférentes.

Concernant la Caisse des Sénateurs, 29 décès ont été enregistrés en 2011, contre 44 en 2010. Aucun décès n'a concerné les Sénateurs en exercice ou leurs ayants droit. S'agissant de la Caisse du personnel, 27 décès, dont deux de fonctionnaires en activité, ont été constatés en 2011, contre 34 en 2010.

Les dépenses d'assurance décès de la Caisse des Sénateurs diminuent de près de 60 %, passant de 744 095 € en 2010 à 293 735 € en 2011, tandis que celles de la Caisse du personnel se sont élevées à 360 215 € en 2011, contre 446 810 € en 2010, soit une diminution de 19 % environ.

♦ Les charges de gestion, qui sont ventilées entre les deux Caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent au total à 1 916 094 € en 2011, contre 2 183 899 € en 2010, soit une baisse de 12 % qui s'explique principalement par le changement du mode de calcul de la redevance de gestion.

Les autres charges de gestion, qui sont également ventilées entre les deux Caisses à proportion de leurs effectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, comprennent les diverses dépenses liées au système d'information du Régime autonome. Ces dépenses se sont élevées à 249 973 € en 2011, en hausse de 10,6 % par rapport à 2010, en raison des frais liés aux développements informatiques requis pour la mise en place de la tarification à l'activité (T2A) des hôpitaux publics et l'intégration des données d'assurance maladie au registre national commun de la protection sociale (RNCPS).

Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)				Exercice 2011			
CHARGES		Solde 2011		PRODUITS		Solde 2011	
1- Charges d'exploitation				1- Produits d'exploitation			
Charges de gestion technique : prestations				Produits de gestion technique			
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 692 554,90		Cotisations patronales		-	
Prestations décès - capital décès		867,44		Contribution sociale généralisée		4 014 260,90	
Action sanitaires et sociales		23,40		Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG		44 983,89	
Actions de prévention		739,85		Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France		15 735,30	
				Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France		89 771,58	
				Autres contributions (reversement CNSA)		17 490,51	
Total Prestations sociales	656	3 694 185,59		Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	4 182 242,18	
Autres charges de gestion technique	657	6 888,69		Subvention de gestion technique	758	-	
Subvention de gestion technique	658	82 175,77					
Charges de gestion courante				Produits de gestion courante			
Autres charges de gestion courante	655	401 786,66					
Equilibre des provisions				Equilibre des provisions			
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	450 864,00		Reprise sur provisions	781	453 711,00	
Total charges d'exploitation		4 635 900,71		Total produits courants		4 635 953,18	
Résultat courant d'exploitation (excédent)		52,47		Résultat d'exploitation (déficit)		-	
2 - Charges financières				2 - Produits financiers			
Charges d'intérêts	661	52,47		Produits de gestion financière	767	-	
Total charges financières		52,47		Total produits financiers		-	
Résultat financier (excédent)		-		Résultat financier (déficit)		52,47	
3 - Charges exceptionnelles				3 - Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles diverses	678	-		Produits exceptionnels	774	-	
Total charges exceptionnelles		-		Total produits exceptionnels		-	
Résultat exceptionnel (excédent)		-		Résultat exceptionnel (déficit)		-	
TOTAL DES CHARGES		4 635 953,18		TOTAL DES PRODUITS		4 635 953,18	
Résultat général (excédent)		-		Résultat général (déficit)		-	

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)				Exercice 2011			
CHARGES		Solde 2011		PRODUITS		Solde 2011	
1 - Charges d'exploitation				1 - Produits d'exploitation			
Charges de gestion technique : prestations				Produits de gestion technique			
Maladie - Maternité - Accidents du travail		1 674 521,88		Cotisations patronales		3 486 095,20	
Prestations décès		292 867,48		Cotisations salariales		161 973,98	
Action sanitaire et sociale		203 909,54		Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement		140 466,78	
Actions individualisées de prévention		4,90					
Total Prestations sociales	656	2 171 303,80		Total cotisations sociales	756	3 788 535,96	
Autres charges de gestion technique	6572	-					
Subvention de gestion technique	658	1 537 310,73		Subvention de gestion technique	7583	-	
Charges de gestion courante				Produits de gestion courante			
Achats de matériel, équipement	605	175,71					
Déplacements, missions, colloques	625	-					
Services bancaires	627	1 435,20					
Redevance pour concession de logiciel	651	39 280,82					
Autres charges de gestion courante	655	32 611,29					
Equilibre des provisions				Equilibre des provisions			
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	183 239,00		Reprise sur provisions	781	165 217,00	
Total charges d'exploitation		3 965 356,55		Total produits courants		3 953 752,96	
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-		Résultat d'exploitation (déficit)		11 603,59	
2 - Charges financières				2 - Produits financiers			
Charges d'intérêts	661	9 308,85		Produits de gestion financière	767	20 912,44	
Total charges financières		9 308,85		Total produits financiers		20 912,44	
Résultat financier (excédent)		11 603,59		Résultat financier (déficit)		-	
3 - Charges exceptionnelles				3 - Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles diverses	678	-		Produits exceptionnels	77	-	
Total charges exceptionnelles		-		Total produits exceptionnels		-	
Résultat exceptionnel (excédent)		-		Résultat exceptionnel (déficit)		-	
TOTAL DES CHARGES		3 974 665,40		TOTAL DES PRODUITS		3 974 665,40	
Résultat général (excédent)		-		Résultat général (déficit)		-	

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs						EXERCICE 2011				
ACTIF					PASSIF					
Libellé du compte	n° du compte	brut au	31/12/2011	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2011	net au 31/12/2010	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF IMMOBILISE						PASSIF IMMOBILISE				
						Report à nouveau 11 2 708 704,88 2 708 704,88				
						Résultat 12 - -				
						Total des fonds propres 2 708 704,88 2 708 704,88				
						Provisions pour prestations légales 15 634 103,00 618 928,00				
						Total passif immobilisé 3 342 807,88 3 327 632,88				
ACTIF CIRCULANT						DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	40	9 960,00			9 960,00	9 000,50	Fournisseurs	40	21,76	42,50
Créances et comptes rattachés	41	379 136,33			379 136,33	354 259,23	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	15 976,55
Cotisations à classer ou à régulariser	474	-			-	-	Dettes diverses	464	-	-
Produits à recevoir	468700	824,23			824,23	344 210,57	Charges à payer	468600	1 752 992,23	977 594,12
dont créances sociales		824,23			824,23	344 210,57	dont dettes sociales		130 211,00	324 526,09
dont créances diverses		-			-	-	dont dettes diverses		1 622 781,23	653 068,03
Valeurs mobilières de placement	50	4 415 164,07			4 415 164,07	3 612 728,19	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires et assimilés	51	294 523,24			294 523,24	1 047,56	Etablissements bancaires et assimilés	51	3 786,00	-
Total de l'actif circulant		5 099 607,87	-		5 099 607,87	4 321 246,05	Total des dettes		1 756 799,99	993 613,17
Total actif		5 099 607,87	-		5 099 607,87	4 321 246,05	Total passif		5 099 607,87	4 321 246,05

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)			Exercice 2011		
CHARGES		Solde 2011	PRODUITS		Solde 2011
1 - Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		6 711 186,93	Cotisations patronales d'équilibre		299 901,04
Prestations décés - capital décés		67 462,84	Contribution sociale généralisée		7 170 104,95
Action sanitaire et sociale		35,25	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement		1 864,14
Actions de prévention		2 136,34	Autres contributions (reversement CNSA)		57 966,79
Total Prestations sociales	656	6 780 821,36	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	7 529 836,92
Autres charges de gestion technique	657	26 526,65	Subvention de gestion technique	758	82 175,77
Subvention de gestion technique	658	-			
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	785 030,72			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	646 488,00	Reprise sur provisions	781	620 961,00
Total charges d'exploitation		8 238 866,73	Total produits courants		8 232 973,69
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		5 893,04
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	173,91	Produits de gestion financière	767	-
Total charges financières		173,91	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		173,91
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	774	6 066,95
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		6 066,95
Résultat exceptionnel (excédent)		6 066,95	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		8 239 040,64	TOTAL DES PRODUITS		8 239 040,64
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)				Exercice 2011			
CHARGES		Solde 2011		PRODUITS		Solde 2011	
1 - Charges d'exploitation				1 - Produits d'exploitation			
Charges de gestion technique : prestations				Produits de gestion technique			
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 620 860,95		Cotisations patronales	756111111	4 212 452,56	
Prestations décès		292 751,79		Cotisations salariales	756111121	467 221,14	
Action sanitaire et sociale		339 501,39		Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	756112111	292 294,62	
Actions de prévention		497,98					
Total Prestations sociales	656	4 253 612,11		Total cotisations sociales	756	4 971 968,32	
Autres charges de gestion technique	657	-					
Subvention de gestion technique	658	55 814,31		Subvention de gestion technique	7583	-	
Charges de gestion courante				Produits de gestion courante			
Achats de matériel, équipement	605	582,35					
Déplacements, missions, colloques	625	-					
Services bancaires	627	1 435,20					
Redevance pour concession de logiciel	651	130 184,05					
Autres charges de gestion courante	655	525 764,84					
Equilibre des provisions				Equilibre des provisions			
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	295 358,00		Reprise sur provisions	781	277 842,00	
Total charges d'exploitation		5 262 750,86		Total produits courants		5 249 810,32	
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-		Résultat d'exploitation (déficit)		12 940,54	
2 - Charges financières				2 - Produits financiers			
Charges d'intérêts	661	6 550,37		Produits de gestion financière	767	19 184,91	
Total charges financières		6 550,37		Total produits financiers		19 184,91	
Résultat financier (excédent)		12 634,54		Résultat financier (déficit)		-	
3 - Charges exceptionnelles				3 - Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles diverses	678	-		Produits exceptionnels	77	306,00	
Total charges exceptionnelles		-		Total produits exceptionnels		306,00	
Résultat exceptionnel (excédent)		306,00		Résultat exceptionnel (déficit)		-	
TOTAL DES CHARGES		5 269 301,23		TOTAL DES PRODUITS		5 269 301,23	
Résultat général (excédent)		-		Résultat général (déficit)		-	

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat					EXERCICE 2011				
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2011	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2011	net au 31/12/ 2010	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
					Reports à nouveau 11 3 002 863,14 3 115 206,76				
					Résultat 12 - - 112 343,62				
					Total des fonds propres 3 002 863,14 3 002 863,14				
					Provisions pour prestations légales 15 941 846,00 898 803,00				
					Total passif immobilisé 3 944 709,14 3 901 666,14				
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	409	8 192,00		8 192,00	7 985,50	Fournisseurs	401	72,11	-
Créances et comptes rattachés	41	589 316,81		589 316,81	644 698,36	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456					Relations financières avec une autre entité	456		
Produits à recevoir	468700	82 818,18		82 818,18	1 386 792,68	Charges à payer	468600	129 583,93	178 381,12
dont créances sociales		642,41		642,41	677 687,10	dont dettes sociales		70 139,00	176 846,67
dont créances diverses		82 175,77		82 175,77	709 105,58	dont dettes diverses		59 444,93	1 534,45
Valeurs mobilières de placement	50	2 879 008,79		2 879 008,79	2 037 098,89	Prestations à classer ou régulariser	475	-	
Etablissements bancaires	51	515 029,40		515 029,40	3 471,83	Etablissements bancaires	51	-	-
Total de l'actif circulant		4 074 365,18		4 074 365,18	4 080 047,26	Total des dettes		129 656,04	178 381,12
Total actif		4 074 365,18		4 074 365,18	4 080 047,26	Total passif		4 074 365,18	4 080 047,26

CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »

Rapport de gestion du Conseil d'Administration de Public Sénat à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 23 mai 2012

* * *

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du 23 mai 2012 les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2011. Ils portent sur le douzième exercice de la société de programme Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1.1. Analyse des produits

En 2011, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'est élevée à **16 135 000 euros**, intégralement affectés à l'exploitation de la chaîne. Hors reprises de provisions, celle-ci représente 98,7 % des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 206 686 euros, comprenant notamment :

- 176 580 € de produits de parrainage, en hausse de 35,4 % par rapport à 2010 ;
- 16 566 € de produits de droits de diffusion, contre 1 479 € en 2010.

Enfin, sont enregistrés 586 406 euros de reprises sur provision, correspondant pour l'essentiel aux 547 000 € de provision constituée en 2010 pour couvrir la taxe sur les services de télévision (TST) due au titre des exercices 2009 et 2010. La charge correspondante a en effet été confirmée et donné lieu à déclaration au cours de l'exercice. La contrepartie de cette reprise est comptabilisée en charge d'exploitation à hauteur de 542 735 €.

Les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent ainsi à **16 928 092 euros** au total.

Les produits financiers, issus des placements de la chaîne, se sont élevés en 2011 à **57 257 euros**, en progression de 22 767 euros (66 %) par rapport à 2010.

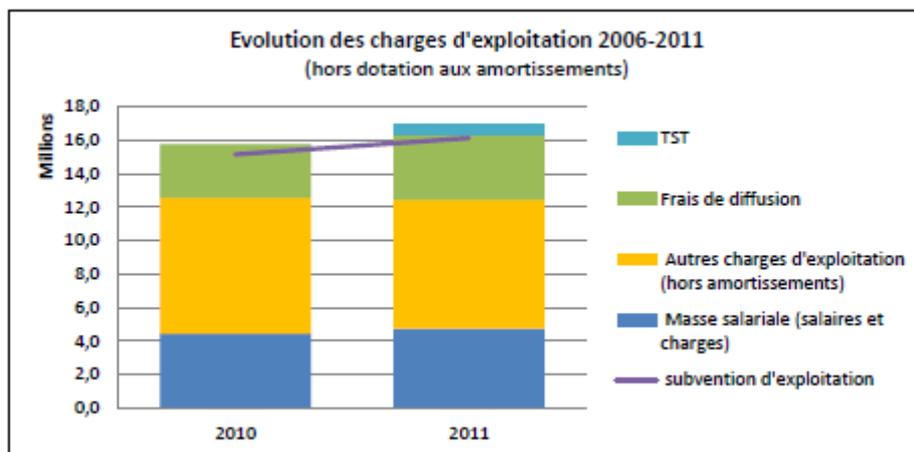
Les produits exceptionnels s'élèvent quant à eux à **1 161 448 euros**, composés de :

- 200 000 € de subvention destinée à couvrir, conformément au budget 2011 modifié, les charges exceptionnelles enregistrées en 2011 à la suite de l'arrêt du projet de déménagement de la chaîne décidé par le Conseil de Questure le 2 novembre 2011 ;
- 3 720 € correspondant au produit de la cession des parts du capital de GR1, dont Public Sénat était actionnaire et est devenue cliente depuis le 1^{er} janvier 2011 ;
- 957 728 € de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, en baisse par rapport à 2010 où elles s'élevaient à 966 091 euros, la chaîne ayant intégralement autofinancé ses investissements en 2011.

1.2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation se sont élevées en 2011 à **17 877 291 euros**, comprenant notamment :

- 3 901 242 € de frais de diffusion, en hausse de 22,4 % (713 K€) par rapport à 2010 ;
- 4 756 243 € de masse salariale (salaires et charges), en hausse de 7 % en application de l'accord d'entreprise signé le 25 novembre 2010, après une diminution en 2010 ;
- 977 667 € de dotation aux amortissements des équipements de la chaîne, stable par rapport à 2010 (966 091 €) ;
- 542 735 € de taxe sur les services de télévision (TST), correspondant aux charges dues aux titres des années 2009 et 2010 (provisionnées en 2010) et de l'année 2011 ;
- 7 699 404 € d'autres charges d'exploitation, en recul de 5,4 % par rapport à 2010.



Les charges exceptionnelles s'élèvent quant à elles à **256 526 euros**. Elles sont constituées pour l'essentiel des dépenses de prestations intellectuelles engagées pour le projet de déménagement de la chaîne. Précédemment enregistrées en immobilisation en cours, celles-ci ont été soldées et enregistrées en charges (assorties des indemnités de résiliation) à la suite de l'arrêt du projet le 2 novembre 2011.

1.3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de **949 199 euros** ainsi dégagé s'explique en totalité par les dotations aux amortissements (977 667 €) dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (957 728 €). L'équilibre d'exploitation a ainsi été rétabli, après un exercice 2010 obéré par la taxe sur les services de télévision.

Le résultat financier s'est quant à lui élevé à **57 154 euros**, en progression de 24 233 euros par rapport à 2010. Un résultat courant avant impôts négatif de **892 045 euros** est ainsi dégagé.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges liées à l'arrêt du déménagement, la subvention destinée à les couvrir et la reprise des subventions d'investissement précitées, s'élève à **904 922 euros**.

Au 31 décembre 2011, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 12 878 euros**.

1.4. Bilan et trésorerie

Après une forte baisse enregistrée en 2010 en raison du résultat de l'exercice, les fonds propres de la chaîne ont été stabilisés au 31 décembre 2011 à **634 161 euros**.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2011 s'élève quant à elle à **1 958 483 euros**, entièrement affectés au financement d'investissement déjà réalisés. Il ne subsiste à la clôture, aucun reliquat de subvention d'investissement disponible.

Plus encore qu'en 2010, la trésorerie disponible à la fin de l'exercice est essentiellement liée aux dettes à court terme de la société. Le cycle d'exploitation de Public Sénat présente en effet un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie s'établit à **3 802 048 euros**, en baisse de 1 540 582 euros par rapport à 2010. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par :

- l'autofinancement en 2011 de l'intégralité des investissements réalisés par la chaîne qui a diminué à due concurrence son fonds de roulement ;
- le règlement de la taxe sur les services de télévision provisionnée en 2010, qui a augmenté son besoin en fonds de roulement.

II. Rapport d'activité

2.1. Les programmes produits et diffusés en 2011

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques. Le suivi et le décryptage du travail parlementaire est au cœur de la ligne éditoriale de la chaîne et sa stratégie de programmes : montrer, expliquer et faire partager.

Tout au long de l'année 2011, des journalistes de Public Sénat ont suivi au plus près et dans la durée les travaux des Sénateurs. Deux *Dessous de la loi* ont été réalisés, l'un sur la bioéthique, l'autre sur le projet de loi de finances 2012. Les travaux de missions sénatoriales sur la désindustrialisation et sur le Médiateur ont également été suivis. Pour la première fois, Public Sénat et LCP-AN ont réalisé un suivi commun sur la mission relative à la sûreté nucléaire.

Un nouveau programme consacré au Sénat a vu le jour en 2011, *Mes années Sénat*, qui revient sur les moments forts d'anciens Sénateurs. Et toujours, les *Focus* consacré aux initiatives de sénateurs dans leur région.

Attachée aux territoires, Public Sénat a également lancé une série documentaire intitulée « *Attentions grands travaux !* ». Par des reportages de terrain, cette émission revient sur des projets de grands équipements controversés au départ, qui ont transformé les régions comme le viaduc de Millau, le Futuroscope de Poitiers ou La Grande Motte.

Avec des directs, des débats et des documentaires, la grille est structurée autour de deux tranches d'information quotidienne : celle de 19 heures animée par Michel Grossiord du lundi au jeudi et par Pierre-Henri Gergonne le vendredi, en partenariat avec le nouvelobs.com ; et celle de 22 heures présentée par Sonia Mabrouk, en partenariat avec lefigaro.fr.

Les magazines de la chaîne – *Parlement Hebdo*, *Europe Hebdo*, *Preuve par trois*, *Terrain politique*, *Déshabillons-les*, *Et si on parlait*, *Les pieds sur terre*, *Jean-Marie Colombani Invite*, *Un monde de bulles* et *Bibliothèque Medicis* – ont continué à distinguer la chaîne par un temps et un ton différents.

Public Sénat a également poursuivi sa politique ambitieuse de directs. Outre la retransmission des séances, commissions et auditions du Sénat, ont été couverts tout au long de l'année des discours de personnalités publiques de toutes sensibilités et des événements tels que les universités d'été, les journées parlementaires ou encore l'opération « Talents des cités 2011 ».

Trois événements ont plus particulièrement marqué l'année politique et parlementaire et mobilisé l'ensemble de l'équipe : les élections cantonales, les élections sénatoriales et les primaires du parti socialiste.

Pour les sénatoriales, Public Sénat a mis en place un Journal hebdomadaire des sénatoriales, des modules pédagogiques *Sénat mode d'emploi* et deux reportages de 28 minutes. Le premier « Deux sénateurs en campagne » a suivi, pendant plusieurs mois, Marie-Christine Blandin et Bernard Saugey dans leurs départements respectifs. Le second raconte les coulisses de la semaine qui a précédé l'élection de Jean-Pierre Bel à la présidence du Sénat.

Enfin, Public Sénat a consacré sept heures de direct à l'élection le dimanche 25 septembre avec un plateau installé au cœur de la Salle des Conférences, puis six heures le samedi 1^{er} octobre pour l'élection du Président.

Public Sénat a par ailleurs poursuivi en 2011 sa politique volontariste de mutualisation des moyens avec LCP-Assemblée Nationale, tout en veillant à maintenir son identité propre :

- Outre les relations quotidiennes entre les équipes, Public Sénat réalise avec LCP-AN deux émissions hebdomadaires communes (*Parlement Hebdo* et *Europe Hebdo*) ;
- Les directs et opérations spéciales sont désormais majoritairement co-produits et diffusés par les deux chaînes. Cela a notamment été le cas, en 2011, pour les deux soirées électorales cantonales et les primaires du parti socialiste ;
- Les deux chaînes continuent à mutualiser les sources d'images (EVN, AFP, CNN...) qui alimentent leurs émissions respectives ;
- Des discussions communes ont été lancées pour harmoniser la gestion des droits d'auteur avec les sociétés de gestion collective de ces droits.

2.2. Antennes de Public Sénat et notoriété de la chaîne

Concernant **l'exposition de la chaîne**, 2011 a d'abord été marquée par l'achèvement du déploiement de la TNT et la bascule, en novembre, au « tout numérique ». Plus de 95 % du territoire métropolitain est désormais couvert.

Outre la TNT (canal 13, partagé avec LCP-AN), Public Sénat a poursuivi sa politique de diffusion de ses programmes sur l'ensemble des vecteurs de diffusion : le câble et le satellite, l'ADSL 24/24, Internet et sur les téléphones mobiles.

2011 a également été une année riche pour **le site Internet de Public Sénat**. En proposant la chaîne en direct avec le player 24/24, plus de 8 000 programmes en VOD gratuite et illimitée, son fil d'information politique et parlementaire et une interactivité renforcée, publicsénat.fr s'impose comme une antenne à part entière. En 2011, le nombre de connexions aux contenus de la chaîne a dépassé 1 100 000 en moyenne par mois.

La visibilité de Public Sénat a également progressé dans les médias, traditionnels et numériques. Le nombre de retombées pour la chaîne a atteint en 2011 une moyenne de 15 articles par jour qui citent, relaient les propos tenus par les invités de la chaîne ou commentent et recommandent les programmes de Public Sénat. Public Sénat est désormais incontournable dans l'univers des médias et est clairement perçue par les leaders d'opinion comme une chaîne parlementaire et politique qui s'adresse au plus grand nombre.

La notoriété progresse également en 2011. Aux termes de l'étude Médiamétrie Zoom Thématique réalisée en novembre 2011 avec LCP-AN, 7 téléspectateurs sur 10 connaissent au moins une des 2 chaînes parlementaires et 1 sur 4 déclare regarder Public Sénat.

2.3. Investissements

Conformément au plan pluriannuel d'investissement et à la suite d'une consultation menée à l'automne 2010, Public Sénat s'est dotée en 2011 d'un système d'information rédactionnel intégré (NRCS – NewsRoom Computer System) et d'un système d'archivage et de traitement des médias (MAM – Media Asset Management).

Cet investissement majeur poursuit 3 objectifs :

- intégrer et moderniser les moyens de production de la chaîne ;
- garantir l'archivage des productions d'une façon pérenne, fiable et accessible ;
- faciliter l'accès de tous les collaborateurs aux contenus produits par la chaîne.

Cet effort considérable a également porté sur la formation des personnels : près de 70 personnes ont été formées à ces nouveaux outils et ont participé aux phases de test. C'est de loin le plus lourd plan de formation mené par la Chaîne depuis sa création.

Enfin, le parc informatique a été profondément renouvelé (remplacement de 40 postes de travail en 2011 et 15 en 2012). La chaîne a également finalisé l'installation d'un réseau haut débit privatif, afin de disposer d'une bande passante suffisante pour les échanges de fichiers vidéo et audio sans peser sur le réseau du Sénat.

En second lieu, le passage au format HD (haute définition) des moyens de captations du Sénat ont rendu nécessaire des investissements afin de normaliser les liaisons audio et vidéo entre les équipements de la chaîne et les installations du Sénat.

L'année 2011 a enfin été marquée par la finalisation des études relatives au projet de relocalisation de la chaîne au 64, bd St Michel, en lien avec la direction de l'architecture, du patrimoine et des jardins (DAPJ) du Sénat et les bureaux d'études missionnés à cet effet. Le projet a toutefois été suspendu par décision du bureau du Sénat le 2 novembre 2011 et les contrats d'études soldés et enregistrés en charges exceptionnelles au titre de 2011. La question de la relocalisation de la chaîne devrait être ouverte à nouveau au premier semestre 2012.

2.4. Gestion des ressources humaines et dialogue social

En matière de gestion sociale, l'année a été rythmée par la mise en œuvre de l'accord d'entreprise signé le 25 novembre 2010 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Les principales dispositions de ce document central pour la vie sociale de l'entreprise sont les suivantes :

- Passage du travail hebdomadaire de 35 à 39 heures avec 5 semaines de congés annuels et 22 jours de repos supplémentaires, accompagné d'une compensation salariale de 6 % ;
- Alignement du régime des congés (congés spéciaux, maintien du salaire en cas de maladie ou d'accident du travail) et d'ancienneté dans l'entreprise (+ 2 % par paliers de 5 ans) des non-journalistes sur celui des journalistes ;
- Récupération des heures supplémentaires majorées selon la réglementation ;
- Mise en place d'un compte épargne temps pour tous ;
- Mise en place d'entretiens individuels annuels ;
- Mise en place d'une grille des salaires ;
- Prise en compte des compétences complémentaires (montage).

L'effectif de Public Sénat à la clôture de l'exercice s'élevait à 50 personnes sur des postes permanents, dont 31 journalistes.

2.5. Evolution prévisible et perspectives 2012

Au terme du budget de la chaîne pour 2012, la subvention allouée s'élève à 17 857 000 euros, dont 17 057 000 euros pour l'exploitation et 800 000 euros pour l'investissement.

Comme les années précédentes, les moyens d'exploitation sont essentiellement affectés au coût de grille et aux frais de diffusion de la chaîne sur la TNT. Le budget 2012 s'articule autour des éléments suivants :

- Une reconstitution du budget d'investissement à hauteur de 800 000 €, après une année 2011 entièrement autofinancée ;
- Une hausse des frais de diffusion de 700 000 €, passant de 3,8 M€ dans le budget 2011 à 4,5 M€ dans le budget 2012 ;
- Une hausse des dépenses d'exploitation hors frais de diffusion de 1,8 %, assorti d'une diminution des frais généraux de 5 %.

De fait, avec les élections présidentielles et législatives, l'année 2012 ne s'annonce pas moins riche que la précédente. Aussi, dès la rentrée 2011, ont été lancées quatre émissions liées à l'élection présidentielle :

- *D'une campagne à l'autre* où les reporters de la chaîne prennent le pouls d'une catégorie socioprofessionnelle dans un département ;
- *Enjeux 2012*, magazine qui met en perspective les principaux enjeux de la campagne, comme l'éducation, l'énergie, le logement ou la santé ;
- *La politique c'est Net* consacrée à la campagne sur le Net et les réseaux sociaux ;
- *A l'heure du choix*, une émission enregistrée en public dans le foyer Médicis, où Gilles Leclerc confronte deux personnalités sur un thème de la campagne.

Par ailleurs, deux émissions politiques ont été lancées en partenariat avec des chaînes de radio et diffusées sur l'antenne de Public Sénat. *En route vers la présidentielle*, tous les matins à 8 h 15 avec Radio classique, et *Les débats de la présidentielle* le vendredi à 18 h 20 avec France Inter, le Monde et Daily Motion.

En matière d'investissement, les fonds initialement prévus pour le projet de déménagement ont été en partie affecté au solde du projet du 64 boulevard Saint-Michel. Le reste de la subvention d'investissement est prioritairement affecté aux actions suivantes :

- La consolidation du système de production, par la redondance d'infrastructures réseau et l'augmentation des capacités d'enregistrement et de stockage ;
- La sécurisation électrique et climatique des installations, passant notamment par le regroupement au Sénat des principaux serveurs de la chaîne aujourd'hui dispersés ;
- La poursuite du renouvellement du matériel informatique et de tournage de la chaîne ;
- La mise en œuvre d'un projet de développement du site Internet de la chaîne, intégré avec le système d'information interne (MAM-NRCS) et fortement modernisé.

III. Informations complémentaires

3.1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.2. Prise de participation (Code de commerce article L. 233-6)

Dans le cadre du lancement de la TNT, l'ensemble des chaînes de service public diffusé sur le multiplex R1 – chaînes du groupe France Télévisions, Arte, LCP-AN et Public Sénat – ont créé, en septembre 2004, la société GR1 chargée d'être l'opérateur du multiplex commun.

Afin de simplifier la gestion et assurer une meilleure visibilité des coûts de diffusion de Public Sénat et de LCP-AN, il est apparu pertinent de refonder la relation entre les chaînes Parlementaire et GR1 sur une base contractuelle. Public Sénat est ainsi, au 1^{er} janvier 2011, sortie du capital de la société GR1 par cession des 12 parts qu'elle y détenait, et a conclu à la même date un contrat avec ladite société fixant les prix pour la période 2011-2015.

3.3. Participation des salariés au capital

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

3.4. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

3.5. Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

3.6. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

3.7. Situation des mandats sociaux

Le Conseil d'administration de la chaîne compte cinq nouveaux membres. Par décision du bureau du Sénat du 16 novembre 2011, ont été nommés M. Jean-Claude CARLE, Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN et MM. Jean-Jacques MIRASSOU et Jean-Marc TODESCHINI, en qualité de sénateurs représentants de groupe politique, pour un mandat de 3 ans.

L'actionnaire unique a par ailleurs pris acte, le même jour, de la désignation de M. Didier GUILLAUME comme Vice-président du Sénat en charge des relations avec la Chaîne parlementaire, membre de droit du conseil d'administration de la société.

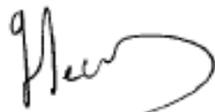
Le conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2011 était ainsi composé de : MM. Gilles LECLERC, Didier GUILLAUME, Gérard DERIOT, Jean-Claude CARLE, Mmes Brigitte GONTHIER-MAURIN, Jacqueline GOURAULT, MM. Jean-Jacques MIRASSOU, Olivier MONGIN, Mme Fleur PELLERIN, MM. Jean-Pierre PLANCADE et Jean-Marc TODESCHINI.

Selon les informations transmises par la Direction du secrétariat du Bureau, du protocole et des relations internationales, les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants : M. Jean-Claude CARLE, président de la société coopérative de logements sociaux Alpes-Habitat ; Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, membre du conseil d'administration du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (établissement public de l'Etat) ; M. Jean-Pierre PLANCADE, membre du conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie et M. Olivier MONGIN, président de la Revue ESPRIT et membre du conseil d'administration de la société ILLIS (société informatique).

Le Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 4 avril 2012


Gilles Leclerc
Président du Conseil d'administration

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2011	Net 31/12/2010
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 273 331	737 222	536 109	18 548
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 772 932	1 508 591	264 341	121 018
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	28 847		28 847	50 722
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 591 338	2 800 926	790 412	1 087 905
Autres immobilisations corporelles	2 589 951	1 979 454	610 497	762 412
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				14 454
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				3 720
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	836		836	836
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 257 235	7 026 193	2 231 042	2 059 616
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	8 150		8 150	8 477
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	282 182		282 182	396 646
Autres créances	230 802		230 802	109 129
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 802 048		3 802 048	5 342 630
Charges constatées d'avance (3)	458 927		458 927	411 451
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 782 110		4 782 110	6 268 333
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	14 039 345	7 026 193	7 013 152	8 327 948
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	68 076	607 003
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	12 878	-538 926
Subventions d'investissement	1 958 483	2 916 211
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 592 643	3 537 494
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	172 000	664 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	172 000	664 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 437 910	2 817 842
Dettes fiscales et sociales	1 687 628	1 201 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	109 971	107 364
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	4 248 509	4 126 454
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 013 152	8 327 948
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 235 509	4 126 454
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	16 135 000	15 155 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	586 406	9 569
Autres produits	206 686	150 646
Total I	16 928 092	15 315 215
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	29 693	29 414
Variations de stock	326	1 924
Autres achats et charges externes (a)	10 856 975	10 086 407
Impôts, taxes et versements assimilés	1 035 046	401 686
Salaires et traitements	3 308 352	3 119 398
Charges sociales	1 447 891	1 327 205
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	977 667	966 091
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		15 548
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		547 000
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	221 341	242 663
Total II	17 877 291	16 737 337
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	-949 199	-1 422 121
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 750	5 086
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		627
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 508	28 777
Total V	57 257	34 490
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	51	208
Différences négatives de change	52	1 361
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	103	1 569
RESULTAT FINANCIER (V–IV)	57 154	32 921
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)	-892 045	-1 389 200

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2011	31/12/2010
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion	200 000	1 724
Sur opérations en capital	961 448	966 091
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 161 448	967 816
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	190 962	541
Sur opérations en capital	10 564	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	55 000	117 000
Total charges exceptionnelles (VIII)	256 526	117 541
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	904 922	850 274
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	18 146 797	16 317 521
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 133 920	16 856 447
BENEFICE OU PERTE	12 878	-538 926
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

Le 6 octobre 2011, la Commission spéciale a constitué son Bureau.

Le 8 novembre 2011, elle a entendu le Directeur des Affaires financières et sociales sur l'exécution du budget du Sénat pour 2011 et les perspectives budgétaires pour 2012.

Le 15 novembre 2011, elle a entendu le Directeur des Affaires financières et sociales et le Trésorier sur la situation des Caisses des retraites du Sénat.

Le 31 janvier 2012, elle a procédé à l'audition du Directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins sur le programme des travaux pour 2012.

Le 7 février 2012, elle a procédé à l'audition du Directeur des Ressources humaines et de la Formation sur la réforme de l'administration du Sénat.

Le 14 février 2012, elle a entendu le Directeur des Affaires financières et sociales sur les conditions d'emploi des assistants de Sénateurs et sur les outils disponibles dans l'optique de la mise en place d'objectifs de performance et d'indicateurs de résultat au Sénat.

Le 21 mars 2012, la Commission spéciale a entendu le Directeur des Affaires financières et sociales sur le compte administratif de l'exercice 2011, qui lui avait été transmis le 15 mars.

Le 3 avril 2012, elle s'est réunie pour adopter le questionnaire relatif au compte administratif de l'exercice 2011, adressé aux Questeurs.

Le 12 avril 2012, elle a entendu le Trésorier sur les comptes des Caisses des retraites pour 2011.

Le 4 mai 2012, elle a procédé à l'audition du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, sur la mission d'audit des comptes du Sénat qui lui a été confiée, puis à celle du Président-Directeur général de Public Sénat, sur les comptes de cette société pour 2011.

Le 9 mai 2012, elle a procédé à l'audition des Questeurs.

Le 14 mai 2012, la Présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a transmis à la Commission spéciale son rapport, aux termes duquel « *les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Sénat ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable* » adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007.

Au cours de sa réunion du mardi 15 mai 2012, après avoir entendu le rapport de M. Eric DOLIGÉ, Rapporteur, et en application du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la Commission spéciale a, sur proposition de M. François MARC, Président :

- approuvé définitivement les comptes de l'exercice 2011 et donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;

- donné quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion de l'exercice 2011.

Ces décisions ont fait l'objet d'un arrêté signé par les membres du Bureau de la Commission spéciale.

ANNEXE
CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS
DU SÉNAT PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

SENAT

Rapport d'audit

Exercice clos le 31 décembre 2011

Sénat

Monsieur François MARC
Président de la Commission spéciale
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne du Sénat

15, rue de Vaugirard
75006 Paris

Rapport d'audit

Exercice clos le 31 décembre 2011

Monsieur le Président de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne du Sénat,

Dans le cadre de la convention signée entre le Sénat et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables le 14 mars 2007, nous avons effectué un audit des comptes annuels du Sénat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Trésorier du Sénat en application du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat par arrêté du 27 novembre 2007. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicables à la mission d'audit contractuel ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données et les informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Sénat
Rapport d'audit
Exercice clos le 31 décembre 2011

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Sénat ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable susvisé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7.1 de l'annexe qui expose :

- la méthode d'évaluation des engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés qui, conformément au référentiel comptable adopté, ne sont pas provisionnés au bilan, ainsi que l'identification des actifs financiers destinés à leur couverture.

Paris, le 14 mai 2012


Agnès BRICARD
Présidente du Conseil Supérieur
de l'Ordre des Experts-Comptables



SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat.....	65
Compte de résultat agrégé du Sénat	66
NOTES ANNEXES :	
1. Référentiel comptable.....	67
2. Règles et méthodes comptables	67
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	68
2.2 Immobilisations incorporelles.....	68
2.3 Immobilisations corporelles.....	68
2.4 Immobilisations financières	70
2.5 Stocks	71
2.6 Créances	71
2.7 Trésorerie.....	71
2.8 Capitaux propres.....	71
2.9 Provisions pour risques et charges.....	71
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux	72
2.11 Dettes	72
2.12 Produits d'exploitation	72
2.13 Charges d'exploitation.....	73
2.14 Charges et produits financiers.....	73
2.15 Charges et produits exceptionnels	73
3. Comparabilité des comptes.....	73
4. Événements significatifs de l'exercice	73
5. Notes relatives au bilan agrégé	74
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2011 contributif par entité.....	74
5.2 Immobilisations incorporelles.....	75
5.3 Immobilisations corporelles.....	76
5.4 Immobilisations financières	78
5.5 Créances d'exploitation	81
5.6 Trésorerie.....	82
5.7 Capitaux propres.....	83
5.8 Provisions pour risques et charges	84
5.9 Dettes fiscales et sociales.....	84
5.10 Dettes diverses	85
6. Notes relatives au compte de résultat agrégé	86
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2011 contributif par entité	86
6.2 Produits d'exploitation	87
6.3 Charges d'exploitation.....	87
7. Informations complémentaires	89
7.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés	89
7.2 Effectifs	92
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	92
7.4 Autres informations.....	92

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

ACTIF (K€)	Sénat au 31/12/2011	Sénat au 31/12/2010
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 354	1 321
Immobilisations corporelles (nettes)	241 405	236 345
Immobilisations financières (nettes)	1 347 687	1 310 518
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets)</i>	<i>1 074 166</i>	<i>1 026 571</i>
Total de l'actif immobilisé	1 590 445	1 548 185
ACTIF CIRCULANT		
Stocks	1 091	1 046
Créances diverses	1 531	32 811
Valeurs mobilières de placement	104 030	161 701
Autres disponibilités	1 583	741
Total de l'actif circulant	108 235	196 299
Total actif	1 698 681	1 744 484
PASSIF (K€)	Sénat au 31/12/2011	Sénat au 31/12/2010
DOTATION ET RÉSERVES		
Fonds propres	1 508 116	1 442 014
Report à nouveau	198 776	195 584
Résultat de l'exercice	- 46 501	69 294
<i>Sénat</i>	<i>- 1 223</i>	<i>3 275</i>
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	<i>- 45 298</i>	<i>65 990</i>
<i>Autres</i>	<i>20</i>	<i>30</i>
Total des fonds propres	1 660 391	1 706 892
Provisions pour risques et charges	6 440	6 239
Dettes financières	6	5
DETTES CIRCULANTES		
Fournisseurs	10 558	8 840
Dettes fiscales et sociales	4 554	5 591
Dettes diverses	11 583	12 462
Etablissements bancaires et assimilés	5 149	4 454
Total des dettes	31 844	31 348
Total passif	1 698 681	1 744 484

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/11	Sénat au 31/12/10
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	343 829	343 329
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 433	10 334
Autres produits d'exploitation	16 467	15 590
Total produits d'exploitation	370 729	369 253
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	38 493	38 255
Impôts, taxes et versements assimilés	1 570	1 566
Indemnité parlementaire et traitements	146 909	146 130
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	106 230	101 076
Subvention destinée à Public Sénat	16 135	15 635
Prestations de retraite et de sécurité sociale	79 541	76 106
Autres charges d'exploitation	9 488	8 533
Dotations aux amortissements et provisions	6 921	7 889
Total charges d'exploitation	405 287	395 191
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 34 558	- 25 938
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	34 772	31 313
Revenus des valeurs mobilières de placement	166	468
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	3 608	2 118
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	153 730	352 654
Reprises sur amortissements et provisions	1 915	54 647
Total produits financiers	194 191	441 199
Charges financières		
Charges d'intérêts	93	136
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	147 934	337 211
Dotations aux provisions - charges financières	58 414	8 709
Total charges financières	206 441	346 057
RÉSULTAT FINANCIER	- 12 250	95 142
RÉSULTAT COURANT	- 46 809	69 205
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	42	75
Autres produits exceptionnels	313	89
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	355	164
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46	68
Autres charges exceptionnelles	1	7
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	48	74
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	308	90
TOTAL PRODUITS	565 275	810 616
TOTAL CHARGES	611 776	741 322
RÉSULTAT GÉNÉRAL	- 46 501	69 294

Sénat	-1 223	3 275
Caisses des retraites et de sécurité sociale	-45 298	65 990
Régies directes	20	30

NOTES ANNEXES

1 Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat stricto sensu, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le périmètre d'agrégation comprend six entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu* ;
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS) ;
- ✓ la régie directe Espace Librairie.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier non spécifique.

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminées à l'intérieur de la colonne « Sénat stricto sensu ».

Certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

2.3.1 Biens immobiliers spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charge. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durées
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des autres titres immobilisés portés par les Caisses des retraites identifiés dans la rubrique « Actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires », des prêts ainsi que des dépôts et cautionnements.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les produits financiers y afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût unitaire moyen pondéré.

2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les encours en caisse et les régies d'avance sont classées dans la rubrique « Autres disponibilités du bilan ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

2.8 Capitaux propres

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002. Le report à nouveau enregistre les résultats comptables des exercices précédents (après affectation).

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent notamment les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ainsi que les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours de l'exercice suivant.

Pour le reste, il s'agit de provisions pour litiges.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont déterminées en prenant en considération l'espérance de vie des personnes concernées.

Les provisions pour prestations maladie sont déterminées sur des bases statistiques.

2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

A la clôture de l'exercice, il est donc comptabilisé des provisions au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congrés longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le Plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation du CNC n° 2003-R01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.11 Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Produits d'exploitation

Conformément au principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

2.14 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux produits d'intérêt des prêts et aux charges d'intérêts bancaires.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des frais de contentieux. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements perçus au titre de sinistres, ainsi que des produits de cession de biens immobiliers.

3 Comparabilité des comptes

Afin d'établir pour la première fois des comptes arrêtés selon les dispositions du nouveau référentiel comptable, il avait été nécessaire, en 2007, de disposer d'un bilan d'ouverture établi selon ce nouveau référentiel. Le Sénat avait ainsi choisi comme point de départ le bilan arrêté au 31 décembre 2006, qui, une fois retraité selon les nouvelles règles et méthodes comptables adoptées, a constitué son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007. Les effets du changement de référentiel ont été portés dans les capitaux propres à la date du 1^{er} janvier 2007, pour un montant de 196,695 K€.

4 Événements significatifs de l'exercice

Le renouvellement des élus intervenu en septembre 2011 a conduit à une augmentation sensible du nombre de retraites versées à compter d'octobre 2011. Ainsi 79 nouvelles pensions directes sont servies par la CRAS depuis cette date. Cet événement produira pleinement ses effets sur l'exercice 2012.

5 Notes relatives au bilan agrégé

5.1 Présentation du bilan au 31/12/2011 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2011									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2011	Sénat au 31/12/2010
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 345	1	1			7		1 354	1 321
Immobilisations corporelles (nettes)	241 356					49		241 405	236 345
Immobilisations financières (nettes)	119 629	559 265	668 792					1 347 687	1 310 518
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets)</i>		<i>523 842</i>	<i>550 324</i>					<i>1 074 166</i>	<i>1 026 571</i>
Total de l'actif immobilisé	362 330	559 266	668 793			56		1 590 445	1 548 185
ACTIF CIRCULANT									
Stocks	837					253		1 091	1 046
Créances diverses (1)	1 899	74	161	390	680	3	- 1 675	1 531	32 811
Valeurs mobilières de placement	9 583	26 164	60 808	4 415	2 879	182		104 030	161 701
Autres disponibilités	635	55	73	295	515	12		1 583	741
Total de l'actif circulant	12 953	26 293	61 041	5 100	4 074	449	- 1 675	108 235	196 299
Total actif	375 283	585 559	729 834	5 100	4 074	505	- 1 675	1 698 681	1 744 484
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2011	Sénat au 31/12/2010
DOTATION ET RESERVES									
Fonds propres	149 675	609 430	749 011					1 508 116	1 442 014
Report à nouveau	195 696	- 1 597	- 1 372	2 709	3 003	338		198 776	195 584
Résultat de l'exercice								- 46 501	69 294
<i>Sénat</i>	- 1 223							- 1 223	3 275
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>		- 24 604	- 20 693					- 45 298	65 990
<i>Autres</i>						20		20	30
Total des fonds propres	344 148	583 229	726 945	2 709	3 003	357		1 660 391	1 706 892
Provisions pour risques et charges	4 864			634	942			6 440	6 239
Dettes financières	6							6	5
DETTES CIRCULANTES									
Fournisseurs	10 410					148		10 558	8 840
Dettes fiscales et sociales	4 295		59	130	70			4 554	5 591
Dettes diverses	11 560	7	8	1 623	59		- 1 675	11 583	12 462
Etablissements bancaires et assimilés		2 323	2 822	4				5 149	4 454
Total des dettes	26 266	2 330	2 889	1 757	130	148	- 1 675	31 844	31 348
Total passif	375 283	585 559	729 834	5 100	4 074	505	- 1 675	1 698 681	1 744 484

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, qui sont éliminés dans la colonne « Sénat ».

5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2011.

Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 798	524		6 321
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	5 791	524		6 315
Autres immobilisations incorporelles	6			6
Total	5 798	524		6 321

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	4 476	491		4 968	1 354
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	4 476	491		4 968	1 347
Autres immobilisations incorporelles					6
Total	4 476	491		4 968	1 354

5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2011.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	7 056	555		7 611
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains		125		125
Constructions	4 901	430		5 331
Installations techniques, matériels et outillage	2 156			2 156
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>	211 020	118		211 138
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	211 020	108		211 128
Installations techniques, matériels et outillage		11		11
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	38 666	7 937	676	45 927
Collections et œuvres d'art	1 474	226		1 700
Autres immobilisations corporelles	37 192	7 710	675	44 227
Mobilier en crédit bail				
Total	256 742	8 610	676	264 677

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	944	158		1 102	6 510
Terrains					125
Agencements et aménagements de terrains					4 815
Constructions	373	142		516	
Installations techniques, matériels et outillage	570	15		586	1 570
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>					211 138
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					211 128
Installations techniques, matériels et outillage					11
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	19 453	3 381	665	22 170	23 757
Collections et œuvres d'art	232	22		254	1 446
Autres immobilisations corporelles	19 221	3 360	665	21 916	22 311
Mobilier en crédit bail					
Total	20 397	3 539	665	23 271	241 405

Le tableau ci-dessous récapitule la valeur vénale du parc immobilier et à titre indicatif son coût locatif annuel théorique. Ces valeurs ont fait l'objet d'une réévaluation par France Domaine au 31 décembre 2010.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2010 (K€)	Caractéristiques	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux	208 670	25 254 m ²	8 043
Paris	caves et parking	1 450	72 unités	155
Longpont-sur-Orge	parcelle	900	9 558 m ²	
Total		211 020		

5.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2011	Sénat au 31/12/2010	Variation
Titres de participations	541				541	541	
TIAP	118 226				118 226	119 880	-1 654
Actifs venant en couverture des engagements de retraite		1 074 166			1 074 166	1 026 571	47 595
Prêts		142 709			142 709	152 860	-10 151
Intérêts courus et revenus courus	669	11 180			11 849	10 471	1 379
Dépôts et cautionnements versés	193	3			195	195	
Total immobilisations financières	119 629	1 228 057			1 347 687	1 310 518	37 169

Filiales et participations (K€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
SA PUBLIC SENAT <i>dont subventions d'investissement</i>	120	2 459 1 958	100 %	0	8

La société Public Sénat est exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541
Montant des prêts et avances accordés	0
Montant des cautions et avals donnés	0
Montant des dividendes encaissés	0

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2011 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	56 782		56 782	58 958	2 176
TIAP-Autres titres long terme-RSI	7 344		7 344	10 423	3 079
TIAP-Titres de créances négociables	30 166	569	29 598	29 598	-569
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	26 156		26 156	26 358	202
TOTAL	120 449	569	119 880	125 337	4 888

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2011 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	49 783	65	49 718	51 418	1 635
TIAP-Autres titres long terme-RSI	7 344		7 344	10 441	3 097
TIAP-Titres de créances négociables	23 000	560	22 440	22 440	-560
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	38 724		38 724	39 066	342
TOTAL	118 851	625	118 226	123 366	4 514

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	119 880	125 337
Acquisitions de l'exercice	52 737	52 737
Cessions de l'exercice	-54 335	-54 527
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		112
- acquis au cours de l'exercice		80
Variation de la dépréciation du portefeuille	-57	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		113
- sur titres acquis antérieurement		-487
Autres mouvements comptables (à préciser)		
Montant à la clôture	118 226	123 366

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2011 (K€)					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	525 594	26 083	499 511	574 014	48 420
Actifs de la CRPS	553 937	26 877	527 060	604 034	50 097
Total	1 079 532	52 961	1 026 571	1 178 048	98 517

A la clôture 2010, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 8 938 K€, se répartissant entre la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 598 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 340 K€.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2011 (K€)					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus- value latente
Actifs de la CRAS	577 255	53 413	523 842	576 775	-480
Actifs de la CRPS	606 316	55 992	550 324	604 719	-1 597
Total	1 183 571	109 405	1 074 166	1 181 494	-2 077

A la clôture 2011, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 11 180 K€, se répartissant entre la CRAS pour 5 818 K€ et la CRPS pour 5 362 K€.

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 142 710 K€, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 128 252 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 3 865 K€ à la clôture de l'exercice.

5.5 Créances d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2010 (K€)	Solde de clôture 2011 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	30 126	235	-29 891
<i>dont CRAS</i>	14 177	74	-14 103
<i>dont CRPS</i>	15 949	161	-15 788
Produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale	2 001	958	-1 043
<i>dont CSSS</i>	682	379	-303
<i>dont CSSPS</i>	1 319	579	-740
Créances diverses	684	338	-346
TOTAL	32 811	1 531	-31 280

La variation négative est principalement induite par la contrepassation de produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice 2010. Pour mémoire, il s'était agi de constater dans les comptes au 31 décembre 2010 des cessions d'actifs financiers dont le produit n'avait été effectivement versé sur les comptes bancaires que le 4 janvier 2011.

5.6 Trésorerie

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGRÉGÉES A LA CLOTURE 2010 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro" OPCVM "Monétaire dynamique"	161 701		161 701	163 111	1 410
Intérêts courus sur VMP					
Total	161 701		161 701	163 111	1 410
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>	<i>14 469</i>		<i>14 469</i>	<i>14 538</i>	<i>69</i>
<i>dont CRAS</i>	<i>58 222</i>		<i>58 222</i>	<i>58 397</i>	<i>175</i>
<i>dont CRPS</i>	<i>83 198</i>		<i>83 198</i>	<i>84 361</i>	<i>1 163</i>
<i>dont CSSS</i>	<i>3 613</i>		<i>3 613</i>	<i>3 616</i>	<i>3</i>
<i>dont CSSPS</i>	<i>2 037</i>		<i>2 037</i>	<i>2 038</i>	
<i>dont Espace Librairie</i>	<i>161</i>		<i>161</i>	<i>162</i>	<i>1</i>

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGRÉGÉES A LA CLOTURE 2011 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro"	99 004		99 004	99 700	697
Intérêts courus sur VMP	27		27	27	
Total	104 030		104 030	104 727	697
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>	<i>9 583</i>		<i>9 583</i>	<i>9 584</i>	<i>1</i>
<i>dont CRAS</i>	<i>26 164</i>		<i>26 164</i>	<i>26 224</i>	<i>60</i>
<i>dont CRPS</i>	<i>60 808</i>		<i>60 808</i>	<i>61 428</i>	<i>621</i>
<i>dont CSSS</i>	<i>4 415</i>		<i>4 415</i>	<i>4 427</i>	<i>12</i>
<i>dont CSSPS</i>	<i>2 879</i>		<i>2 879</i>	<i>2 882</i>	<i>3</i>
<i>dont Espace Librairie</i>	<i>182</i>		<i>182</i>	<i>183</i>	<i>1</i>

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

Libellé	Solde de clôture 2010 (K€)	Solde de clôture 2011 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement (1)	161 701	104 030	-57 671
Soldes débiteurs bancaires	583	1 435	852
Caisses	86	75	-11
Régies d'avances et divers	73	73	1
Autres disponibilités	741	1 583	842
Découverts bancaires	-4 454	-5 149	-695
Etablissements bancaires et assimilés	-4 454	-5 149	-695
Trésorerie nette	157 988	100 464	-57 524

(1) dont intérêts courus et acquis.

5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2011.

K€	Solde de clôture 2010	Résultat 2011	Affectations	Solde de clôture 2011
Fonds propres	1 442 014		66 102	1 508 116
Report à nouveau	195 584		3 192	198 776
Résultat de l'exercice	69 294	-46 501	-69 294	- 46 501
<i>Sénat stricto sensu</i>	3 275	-1 223	-3 275	- 1 223
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	65 990	-45 298	-65 990	- 45 298
<i>Régies directes</i>	30	20	-30	20
Total des fonds propres	1 706 892	-46 501		1 660 391

5.8 Provisions pour risques et charges

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2011.

Libellé	Solde de clôture 2010 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2011 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	1 752	153		1 906
Prestations maladie des Caisses de sécurité sociale	1 518	58		1 576
Autres	2 969	1 160	1 170	2 959
Provisions pour risques et charges	6 239	1 372	1 170	6 440

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux différents litiges dans lesquels le Sénat est défendeur et des pénalités de rupture de marché, sur la base de la meilleure estimation possible à la date de clôture de l'exercice.

5.9 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Solde de clôture 2010 (K€)	Solde de clôture 2011 (K€)	Variation (K€)
Droits des personnels du Sénat en congé longue durée	78	31	-47
Droits des personnels du Sénat mis à disposition	723	1 385	662
Droits à congés payés des personnels contractuels	237	273	36
Organismes sociaux	2 381	2 298	-84
Organismes sociaux - charges à payer	204	309	105
Travaux supplémentaires	1 405		-1 405
Autres dettes fiscales et sociales	2		-2
Prestations des Caisses de sécurité sociale	501	200	-301
Dettes d'exploitation des Caisses des retraites	61	59	-2
Dettes fiscales et sociales	5 591	4 554	-1 037

5.10 Dettes diverses

Libellé	Solde de clôture 2010 (K€)	Solde de clôture 2011 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	10 592	9 575	-1 017
Dettes à l'égard de l'Etat			
Réserves d'assurances	1 755	1 896	141
Autres	94	89	-5
Dettes des Caisses de sécurité sociale	4	8	4
Dettes des Caisses des retraites	18	15	-3
Dettes diverses	12 462	11 583	-879

6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2011 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2011										
(KC)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Sénat au 31/12/11 (avant éliminations)	Elimination	Sénat au 31/12/11	Sénat au 31/12/10
Produits d'exploitation										
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	343 829						343 829		343 829	343 329
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		10 874	19 462	3 849	5 274		39 459	- 29 026	10 433	10 334
Autres produits d'exploitation	7 705	1 787	2 936	4 740	8 209	132	25 509	- 9 043	16 467	15 590
Total produits d'exploitation	351 534	12 661	22 398	8 590	13 483	132	408 797	- 38 069	370 729	369 253
Charges d'exploitation										
Achats et autres charges externes	38 446					104	38 550	- 56	38 493	38 255
Impôts, taxes et versements assimilés	1 570						1 570		1 570	1 566
Indemnité parlementaire et traitements	146 909						146 909		146 909	146 130
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	106 230						106 230		106 230	101 076
Subvention destinée à Public Sénat	16 135						16 135		16 135	15 635
Prestations de retraite et de sécurité sociale	31 221	26 202	34 243	5 865	11 034		108 566	- 29 026	79 541	76 106
Autres charges d'exploitation	9 166	2 223	3 459	2 102	1 525		18 474	- 8 986	9 488	8 533
Dotations aux amortissements et provisions	5 335			634	942	9	6 921		6 921	7 889
Total charges d'exploitation	355 013	28 425	37 702	8 601	13 502	113	443 356	- 38 069	405 287	395 191
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 3 479	- 15 764	- 15 304	- 12	- 19	19	- 34 558		- 34 558	- 25 938
Produits financiers										
Produits des actifs immobilisés	2 358	15 373	19 498			1	37 229	- 2 457	34 772	31 313
Revenus des valeurs mobilières de placement	46	73	47				166		166	468
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 925	414	1 229	21	19		3 608		3 608	2 118
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	54 527	46 819	52 384				153 730		153 730	352 654
Reprises sur amortissements et provisions	53	915	947				1 915		1 915	54 647
Total produits financiers	58 909	63 594	74 105	21	19	1	196 648	- 2 457	194 191	441 199
Charges financières										
Charges d'intérêts	2 493	18	23	9	7		2 550	- 2 457	93	136
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	54 335	44 170	49 429				147 934		147 934	337 211
Dotations aux provisions - charges financières	109	28 245	30 060				58 414		58 414	8 709
Total charges financières	56 937	72 434	79 512	9	7		208 898	- 2 457	206 441	346 057
RÉSULTAT FINANCIER	1 972	- 8 840	- 5 407	12	12	1	- 12 250		- 12 250	95 142
RÉSULTAT COURANT	- 1 507	- 24 604	- 20 711		- 6	20	- 46 809		- 46 809	69 205
Produits exceptionnels										
Produits sur opérations de gestion	42						42		42	75
Autres produits exceptionnels	287		19		6		313		313	89
Reprises sur amortissements et provisions										
Total produits exceptionnels	329		19		6		355		355	164
Charges exceptionnelles										
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45		1				46		46	68
Autres charges exceptionnelles		1				1	1		1	7
Dotations aux provisions - charges financières										
Total charges exceptionnelles	45	1	1			1	48		48	74
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	284	- 1	18		6		308		308	90
TOTAL PRODUITS	410 772	76 255	96 521	8 611	13 508	133	605 800	- 40 526	565 275	810 616
TOTAL CHARGES	411 995	100 859	117 214	8 611	13 508	114	652 301	- 40 526	611 776	741 322
RÉSULTAT GÉNÉRAL	- 1 223	- 24 604	- 20 693	-	-	20	- 46 501	-	- 46 501	69 294

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, qui sont éliminés dans la colonne « Sénat ».

6.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2011 (K€)	Sénat au 31/12/2010 (K€)
Produits d'exploitation	370 729	369 253
Subventions d'exploitation	343 829	343 329
<i>dotation du Sénat</i>	315 748	315 401
<i>dotation du Jardin</i>	11 895	12 157
<i>dotation du Musée</i>	51	137
<i>dotation Public Sénat</i>	16 135	15 635
Cotisations des Caisses des retraites et de sécurité sociale	10 433	10 334
Autres produits d'exploitation	16 467	15 590

6.3 Charges d'exploitation

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2011 (K€)	Sénat au 31/12/2010 (K€)
Achats et autres charges externes	38 493	38 255
Achats	6 750	7 186
<i>fournitures</i>	2 197	2 096
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 160	2 480
<i>travaux d'impression</i>	798	908
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	504	631
<i>achats de matériel divers</i>	478	558
<i>matériel NTIC</i>	267	217
<i>autres achats</i>	346	295
Services extérieurs	14 362	14 220
<i>maintenance</i>	6 384	6 028
<i>sous-traitance générale</i>	2 391	2 468
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 093	1 086
<i>locations immobilières</i>	1 544	1 541
<i>documentation</i>	766	878
<i>entretiens biens mobiliers</i>	632	594
<i>locations mobilières</i>	651	693
<i>organisation de formations</i>	374	397
<i>assurances</i>	217	253
<i>divers</i>	311	283
Autres services extérieurs	17 381	16 849
<i>frais hors missions</i>	6 206	5 868
<i>postes et télécoms</i>	4 512	4 404
<i>communication</i>	1 080	1 175
<i>frais missions</i>	1 538	2 271
<i>honoraires</i>	2 791	1 879
<i>réceptions</i>	1 205	1 156
<i>divers</i>	49	95

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2011 (K€)	Sénat au 31/12/2010 (K€)
Indemnité parlementaire et traitements	146 909	146 130
Indemnités des Sénateurs	30 562	30 347
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	109 864	109 823
Rémunération du personnel contractuel	6 484	5 960

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2011 en K€	Sénat au 31/12/2010 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	106 230	101 076
Subvention versée à l'AGAS	65 528	61 471
Indemnité représentative de frais de mandat	27 823	27 758
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 504	9 938
Autres frais	2 375	1 910

7 Informations complémentaires

7.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 1 « Référentiel comptable », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des retraites et les Caisses de sécurité sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :

- régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs et ayants droits, dont le montant est fonction des annuités de cotisations ;

- régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

- Personnel du Sénat :

- régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat et ayants droits, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;

- régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de mise à la retraite ;

- régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 du CNC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	4,6 %	4,75 %
Tables de mortalité	tables INSEE 2005-2007 TPGHF 05	tables INSEE 2004-2006 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	entre 6 % et 8 %	entre 6 % et 8 %
Taux d'augmentation des salaires	entre 1,5 % et 3 %	entre 1,5 % et 3 %
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 83 % et 55 % de 55 à 65 ans ; entre 52 % et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 86 % avant 55 ans ; entre 84 % et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55 % et 0 % au-delà de 65 ans

Le taux d'actualisation retenu par le Sénat correspond au taux des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 du CNC sur les retraites.

Au 31 décembre 2011, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 1 998 694 milliers d'euros, contre 1 891 941 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Le détail par régime figure dans le tableau ci-dessous.

K€	31/12/2011	31/12/2010
<i>Sénateurs</i>		
Retraite	576 415	538 220
Assurance « maladie-maternité-décès »	62 796	59 185
<i>Total</i>	<i>639 211</i>	<i>597 405</i>
<i>Personnel du Sénat</i>		
Retraite	1 165 832	1 111 765
Congé spécial	25 850	30 471
Assurance « maladie-maternité-décès »	167 801	152 300
<i>Total</i>	<i>1 359 483</i>	<i>1 294 536</i>
Total engagements de retraite et avantages similaires	1 998 694	1 891 941

Actifs comptabilisés au bilan destinés à la couverture de ces engagements

1 074 166

1 026 571

Les variations des engagements s'expliquent de la façon suivante :

K€	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Congé spécial	Total
Valeur totale des engagements au 1 ^{er} janvier 2011	538 220	1 111 765	59 185	152 300	30 471	1 891 941
Coût des services rendus	17 918	17 022	1 820	4 005	813	41 578
Coût financier	24 931	49 026	2 722	7 114	1 286	85 079
(Gain)/Perte actuarielle	19 647	21 679	1 561	7 624	170	50 681
Cotisations versées par les Sénateurs et le personnel	3 900	5 239	1 299	1 887	0	12 325
Modifications de plan	-216	-1 726	0	0	0	- 1 942
Prestations versées	-27 986	-37 175	- 3 792	-5 129	- 6 890	- 80 972
Valeur totale de l'engagement au 31 décembre 2011	576 415	1 165 832	62 796	167 801	25 850	1 998 690

Les pertes actuarielles, d'un montant de 51 M€, s'expliquent principalement par la diminution du taux d'actualisation de 4,75 % à 4,6 % ainsi que par des ajustements d'expérience défavorables résultant d'effets démographiques et de départs en retraite anticipés.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 30 points de base (0,30 %), à 78 M€ et, pour une diminution de 30 points de base (0,30 %), à 84 M€.

L'effet sur l'engagement au 31 décembre 2011, de la variation d'un point du taux d'augmentation des frais médicaux par rapport aux hypothèses centrales retenues (c'est-à-dire 7 % et 8 % respectivement pour le régime de base et le régime complémentaire des Sénateurs et 6 % pour les régimes de base et complémentaire du personnel du Sénat) se présente comme suit :

	Augmentation des frais médicaux	
	Hypothèse haute (-1 pt)	Hypothèse basse (+1 pt)
Sénateurs	53 596	74 051
Personnel du Sénat	129 554	218 886
Engagement : assurance-maladie-maternité-décès	183 150	292 937

7.2 Effectifs

	Effectifs au 31/12/2010	Effectifs au 31/12/2011
Sénateurs (1)	342	347
Total	342	347

(1) 5 sièges supplémentaires au 1^{er} octobre 2011 pour un effectif total théorique de 348 sièges dont un vacant au 31 décembre 2011 (Lozère).

	Effectifs au 31/12/2010	Effectifs au 31/12/2011
Personnels du Sénat	1 278	1 258
Contractuels	82	80
Total	1 350	1 338

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat ou de détachements s'élève à 20, y compris les mises à dispositions auprès de la Chaîne Parlementaire.

7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 120 K€.

7.4 Autres informations

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 3 865 K€ à la clôture de l'exercice.

La garantie donnée dans le cadre de la location d'un bien immobilier s'élève à 192 K€.